

# les observations du conseil de surveillance

1979

Compagnie Bancaire  
16 avril 1980

*Mesdames, Messieurs,*

*La Compagnie Bancaire a réalisé, en 1979, un exercice dont les résultats, bien qu'en augmentation, ont été marqués par une inflexion inverse de celle qui avait été observée l'année précédente. Cette dernière avait comporté un second semestre plus bénéficiaire que le premier; en 1979, la nouvelle progression enregistrée pendant le premier semestre a été suivie d'un fléchissement au second.*

*Le profil des courbes de taux sur le marché de l'argent au cours de ces deux exercices successifs – juin 1978 marquant le début d'une pente descendante, juin 1979 se situant à l'origine d'une remontée abrupte – explique l'essentiel de cette différence dans l'évolution de nos profits. La politique très prudemment et habilement conduite par notre Directoire en matière de refinancement, politique à laquelle nous avons à diverses reprises rendu hommage, explique en grande partie la situation toujours satisfaisante de nos comptes. Elle ne peut cependant, pour une période prolongée, maintenir ces comptes insensibles*

à des variations de taux dont l'ampleur excède tout ce qu'il était raisonnable de prévoir. C'est assez dire que l'exercice en cours n'a pas commencé en période favorable et que seul un sensible renversement de tendance au cours des mois à venir pourrait nous éviter une baisse de résultats par rapport aux deux exercices précédents.

Une telle évolution peut-elle être envisagée sans optimisme excessif ? Si nous considérons, d'une part le sévère resserrement de l'encadrement qui vient d'intervenir en France, d'autre part la politique de taux d'un niveau sans précédent suivie depuis deux mois par les Autorités monétaires américaines ainsi que leur inévitable effet d'entraînement sur les taux français, toute réponse positive apportée aujourd'hui à cette question nous paraîtrait aventurée. Seul le caractère manifestement anormal de la situation présente et le spectaculaire redressement du dollar qu'elle a rendu possible pourraient incliner à la juger provisoire. Mais quel effet aurait sur le cours de la devise américaine un retour à des taux plus modérés qui ne serait pas accompagné d'autres mesures économiques et monétaires ?

Les nouvelles mesures d'encadrement ont sans doute été rendues inévitables par la poussée inflationniste qui se développe malgré les efforts constants du

Gouvernement pour tenter de la contenir. C'est, de plus, grâce à la politique dont elles sont l'expression que peut être maintenue, sans pression dangereuse sur le franc, une différence substantielle entre les taux français et les taux américains.

Nous devons toutefois relever que la façon dont l'encadrement est administré se révèle en permanence discriminatoire entre certains réseaux qu'il faut bien considérer comme privilégiés et l'ensemble des établissements financiers spécialisés. Une telle discrimination tend à devenir insupportable. Pour compenser — en terme de création monétaire — le laxisme que les réseaux privilégiés peuvent continuer de pratiquer, elle conduit en effet les Autorités responsables à nous imposer des normes de croissance de nos opérations inférieures à l'augmentation de nos charges, pourtant modérée par de constants efforts de productivité. Si cette discordance devait se perpétuer, elle ferait naître une interrogation majeure sur l'avenir du système bancaire français.

Quant à la menace de contagion des taux pratiqués aux Etats-Unis, et à la situation déjà très anormale que nous connaissons présentement en France, nous voudrions affirmer ici notre conviction que leur persistance ne tarderait pas à miner les bases

*de notre économie et à détruire les équilibres dont dépend son bon fonctionnement.*

*Les idées en apparence les plus évidentes deviennent déraisonnables lorsqu'elles sont poussées jusqu'à leurs ultimes conséquences, de même que la plupart des remèdes, efficaces à dose modérée, deviennent à dose excessive plus redoutables que les maux qu'ils sont censés guérir.*

*Il en est ainsi de l'affirmation que les taux d'intérêt ne doivent en aucun cas être "négatifs" en monnaie constante et qu'il leur appartient de corriger les bénéfices indus que les emprunteurs tirent de l'inflation. Cela est sans doute juste dans certaines limites mais, lorsque ces limites sont comme aujourd'hui transgressées, les errements qui procèdent d'une telle certitude provoquent des distorsions, à long terme fort dommageables, dans les anticipations et les comportements des prêteurs, des emprunteurs, des épargnants et des investisseurs. Ces errements entraînent aussi des divergences économiquement injustifiées dans les conditions d'exploitation des agents financiers, selon qu'ils sont structurellement créditeurs ou débiteurs à l'égard du marché. Ils font peser en outre des incertitudes sur la capacité de la clientèle à tolérer les charges des prêts à long terme consentis dans une telle période.*

*Plutôt que de poursuivre longtemps dans une telle voie, ce qui signifierait un renoncement à vaincre prochainement l'inflation, mieux vaudrait assumer ouvertement les conséquences de celle-ci et se résigner à traiter séparément le problème de l'indexation des capitaux prêtés ou empruntés et celui des taux d'intérêt. Une telle pratique permettrait aux divers agents économiques d'apprécier plus clairement les risques qu'ils décident ou non d'assumer.*

*Quoi qu'il en soit, l'hypothèse la plus probable nous paraît être qu'après une phase, limitée dans le temps, d'application de leur politique actuelle, les Autorités américaines tireront profit du répit que leur vaut la consolidation du dollar pour mettre en place un dispositif de contrôle monétaire plus élaboré. Elles créeraient ainsi les possibilités d'un retour à des taux moins excessifs en évitant qu'une nouvelle flambée n'en soit la suite inéluctable.*

*Au surplus, toute tendance à la stabilisation des prix de l'énergie et des matières premières aiderait grandement l'action des Gouvernements occidentaux pour réduire les rythmes d'inflation. Dans ce cas, peut-être l'année 1980 se caractériserait-elle, en fin de compte, comme celle du plus haut niveau des désordres monétaires et du début de leur décrue.*

Mesdames, Messieurs, il y aura cette année trente quatre ans qu'à été constituée la cellule initiale de ce qui devait devenir le Groupe de la Compagnie Bancaire. C'est l'espace d'une génération. Les hommes que j'ai eu le bonheur de recruter au cours des premiers temps et grâce auxquels le Groupe est devenu ce qu'il est aujourd'hui avaient alors, comme moi-même, trente et quelques années. Ensemble nous avons travaillé, ensemble nous avons vécu l'aventure de la création, ensemble nous avons organisé le rassemblement autour de nous de quelque sept mille collaborateurs, parmi lesquels figurent ceux qui détiendront demain les responsabilités majeures. C'est pour moi-même avant trois années que viendra l'heure de quitter la présidence de notre Conseil de surveillance. J'envisage cette échéance avec sérénité, ayant toujours considéré qu'il faut savoir céder la place à ceux qui vous suivent alors qu'ils sont encore dans la force de l'âge et aptes à porter les chances d'un renouvellement toujours nécessaire.

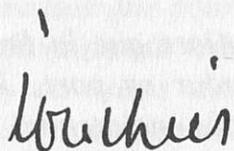
Les limites d'ages fixées par les statuts pour les membres du Directoire et pour les présidents-directeurs généraux des filiales sont plus basses que pour le Conseil de surveillance. En application de ces dispositions, Hubert de Nonneville, au cours des derniers mois de 1979, a remis à la disposition du Conseil de la Sinvim son poste de président-directeur

général et a quitté ses fonctions de membre de notre Directoire. Hubert Vauthier et André Lévy-Lang lui ont succédé respectivement dans l'un et dans l'autre poste. Bien qu'Hubert de Nonneville reste très proche de nous et continue notamment de nous apporter son concours dans le cadre du Comité directeur, le Conseil de surveillance ne saurait laisser passer sa relève sans rappeler devant vous la dette de reconnaissance que nous avons contractée à son égard. C'est lui qui fut à l'origine de nos premières interventions dans le crédit immobilier; c'est à lui que fut confiée la mission de diriger l'Union de Crédit pour le Bâtiment au cours de sa première phase de développement, puis de mettre en place les structures de la Sinvim; c'est lui surtout qui sut marquer toutes nos initiatives dans ce secteur de sa connaissance profonde des problèmes, de sa prudence et de sa sagacité. Nous paraissent à un égal degré méritoires sa contribution à l'effort créatif et son action pour éviter les malentendus des opérations immobilières comme pour traverser sans dommages les crises de marché qui en ont affecté le déroulement.

Alors que la limite d'âge ne l'a pas encore atteint pour sa part, Jean Chicoye a tenu à transmettre dès maintenant ses pouvoirs de président-directeur général du Cetelem et de Cofica à son principal

*collaborateur, Gérard de Chaunac. Il demeure néanmoins membre de notre Directoire et continuera d'y participer à la gestion du Groupe en même temps que d'y veiller au destin de filiales qu'il a profondément marquées de son talent, de son ardeur, de son inébranlable bon sens et de sa très attachante personnalité.*

*Comme Hubert de Nonneville, Jean Chicoye a su bien choisir et bien préparer son successeur. Bien que très émouvante pour ceux qui, comme moi, ont vécu avec eux les années d'envol de notre Groupe, leur demi-retraite ne doit donc s'accompagner d'aucune inquiétude quant au destin de nos sociétés. C'est en toute tranquillité d'esprit que les pionniers passent le flambeau à ceux en qui ils ont placé leur pleine confiance. Pendant les années à venir, des transmissions de pouvoir analogues se réaliseront dans l'ensemble du Groupe. Ce rajeunissement vient à son heure, face aux mutations que les techniques nouvelles ne manqueront pas de provoquer au cours des prochaines décennies dans l'exercice et peut être dans la conception même du métier de banquier.*



Jacques de Fouchier  
*Président du Conseil de Surveillance*

le rapport  
du directoire

1

Compagnie Bancaire  
1979

---

**Rapport du Directoire  
à l'assemblée des actionnaires  
du 16 avril 1980**

# L'activité du Groupe

## 1 - La situation économique

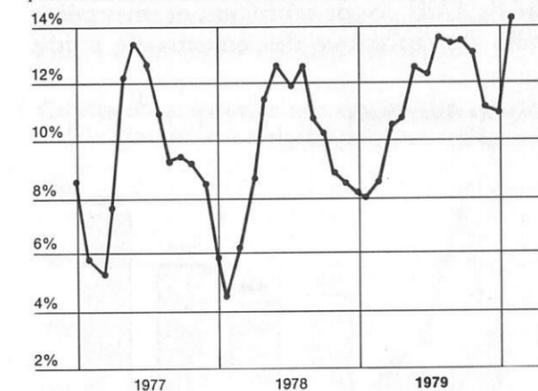
L'expansion économique a été plus forte en 1979 qu'il n'avait été généralement envisagé, mais les déséquilibres qui perturbent toutes les économies occidentales se sont aggravés et ont contrarié l'effort poursuivi par les pouvoirs publics pour atténuer l'inflation.

Les prix de l'énergie ont à nouveau fortement augmenté, les marchés du pétrole ayant enregistré de fortes réactions à la dépréciation généralisée des monnaies et aux troubles politiques de certains pays producteurs. L'équilibre de la balance nationale des échanges extérieurs en a été affecté, malgré la bonne tenue du franc. La progression du pouvoir d'achat des français en a été ralentie.

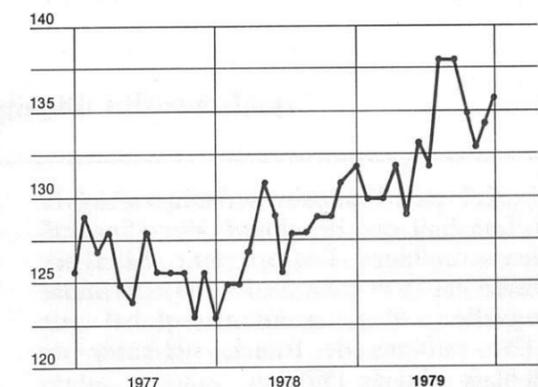
La demande intérieure a été soutenue par l'investissement des entreprises, qui avaient généralement amélioré leur situation financière. Elle l'a été également, mais de façon moins saine, par une accélération de la dépense des ménages : faute de confiance dans la stabilité des prix et de la monnaie, ceux-ci ont anticipé leurs achats en réduisant leur épargne et en recourant davantage au crédit. Les contraintes de l'encadrement n'ont pas permis que leur demande de prêts soit entièrement satisfaite.

Les demandes d'emploi ont de nouveau augmenté.

**Evolution des prix**  
(taux annuel de variation des prix de détail pendant les trois derniers mois écoulés; indice INSEE)



**Production industrielle**  
(indice général INSEE, B.T.P. exclus, corrigé des variations saisonnières, base 100 en 1970)



L'activité du Groupe.....	3
Le financement du Groupe .....	11
Les résultats du Groupe .....	17
Le personnel du Groupe .....	20
Les actionnaires du Groupe .....	21
Les organes de direction ou de contrôle.....	23
Les comptes de la Compagnie Bancaire.....	25
Les perspectives .....	30
Les résolutions .....	31

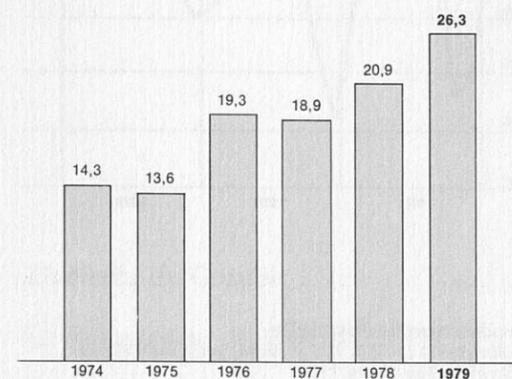
## 2 - Le développement du Groupe

Le Groupe de la Compagnie Bancaire a réalisé des développements importants de tous ses secteurs d'activité : les financements nouveaux consentis pendant l'année avaient été de 20,9 milliards de francs en 1978; ils ont en 1979 atteint 26,3 milliards de francs.

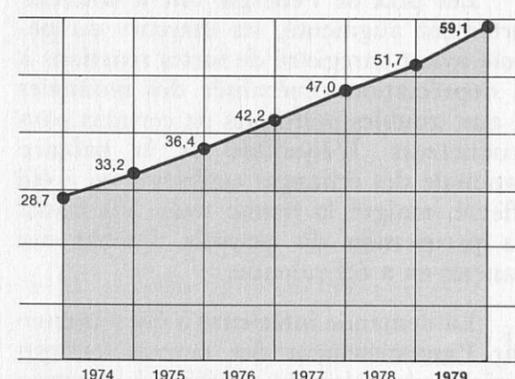
Le montant global des opérations en cours s'élevait à la clôture de l'exercice à 59,1 milliards de francs. Sa progression a été de 14 %. Supérieure aux normes générales de croissance des encours de crédit

fixées par les autorités monétaires, cette progression a pu être obtenue d'une part grâce aux facultés complémentaires d'encours attachées soit aux accroissements de fonds propres, soit aux emprunts obligataires émis en 1979 par la Compagnie Bancaire et par l'Union de Crédit pour le Bâtiment, d'autre part en raison du régime particulier dont les prêts conventionnés, distribués pour la construction ou l'achat d'un logement, bénéficient à l'égard de l'encadrement du crédit.

**Crédits distribués**  
(hors agios, en milliards de francs)



**Concours à la clientèle**  
(en milliards de francs)



## 3 - Les crédits d'équipement aux entreprises

L'Union Française de Banques U.F.B. et Locabail ont développé leurs financements de biens d'équipement. Elles ont réalisé en 1979 plus de 75 000 opérations nouvelles d'un montant global de 5 659 millions de francs, supérieur de 18 % à celui de 1978.

Les petites et moyennes entreprises ont pu disposer en 1979 d'une trésorerie plus aisée qu'antérieurement. Pouvant financer elles-mêmes une plus grande part de leurs investissements, elles ont orienté leurs demandes vers le crédit plutôt que vers le crédit-bail.

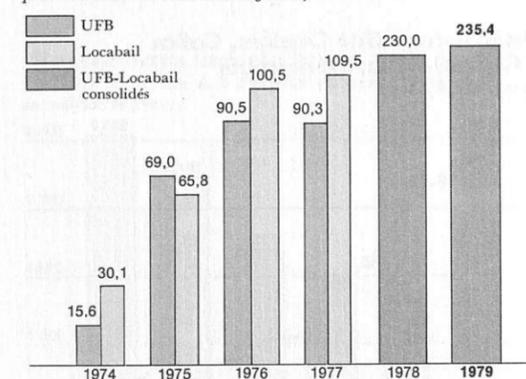
Les secteurs où ont été enregistrées les plus fortes progressions d'activité sont celui des équipements industriels et celui des engins de travaux publics ou de maintenance. Le développement relatif de ces deux marchés a entraîné une augmentation du montant moyen des financements.

L'U.F.B. et Locabail ont toutefois enregistré un ralentissement d'activité en fin d'année : l'encadrement leur a imposé de rétablir des contingentements et la hausse des taux d'intérêt a rendu nécessaires plusieurs relèvements successifs de leurs barèmes.

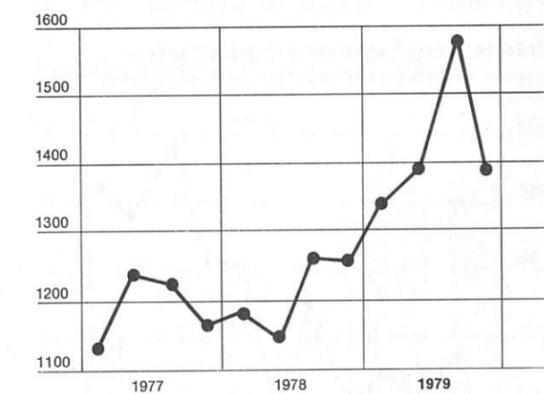
Les deux sociétés avaient en fin d'année 210 000 opérations en cours, d'un montant total de 10 077 millions de francs. Leur encours a crû l'an dernier de 13 %. Cette progression a pu être obtenue sans dépassement des limites de l'encadrement du crédit grâce aux facultés d'encours disponibles après l'émission d'un emprunt obligataire par Locabail en 1978.

L'U.F.B. s'était assurée en 1978 le contrôle du capital de Locabail et elle détient à présent 99 % des actions de cette société. Elle a obtenu l'an dernier un bénéfice consolidé, avant provision de l'impôt, de 235,4 millions de francs.

**Bénéfices UFB et Locabail, avant impôt**  
(bénéfices propres des deux sociétés de 1974 à 1977, bénéfice consolidé UFB pour 1978 et 1979, après amortissements financiers pour Locabail et en millions de francs)



**Crédits d'équipement aux entreprises**  
(évolution trimestrielle de la production, en millions de francs)



## 4 - Les crédits d'équipement aux particuliers

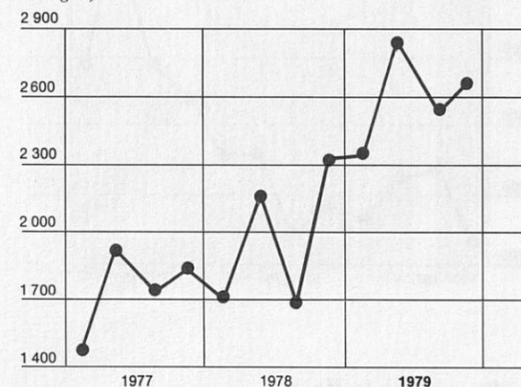
L'année 1979 a été une période de forte croissance des activités du Groupe. Cetelem : les autorités monétaires ont abrogé au mois d'avril les dispositions réglementaires qui soumettaient les ventes à tempérament à l'obligation d'un versement comptant minimum et qui limi-

taient la durée des crédits correspondants. Il en est résulté une vive augmentation de la demande et de la distribution du crédit. Cette évolution a été plus sensible pour les biens d'équipement domestique que pour les voitures automobiles, car les règles abolies étaient moins contrai-

gnantes dans le secteur du crédit automobile : la reprise d'un véhicule ancien permettait en général de satisfaire aisément à l'obligation du versement comptant et la banalisation des formules de location-vente rendait accessibles des financements d'une durée de quatre ans.

L'encadrement du crédit n'ayant fait l'objet d'aucun assouplissement corrélatif, le Cetelem, dont la production avait été pendant l'été très supérieure aux objectifs autorisés par l'encadrement, a dû dès le mois de septembre limiter fortement son activité et continger ses accords, de façon à maintenir l'encours de ses prêts dans des limites compatibles avec le supplément de ressources encadrées que la Compagnie Bancaire pouvait mettre à sa disposition.

**Crédits d'équipement aux particuliers**  
(évolution trimestrielle de la production, en millions de francs, hors agios)

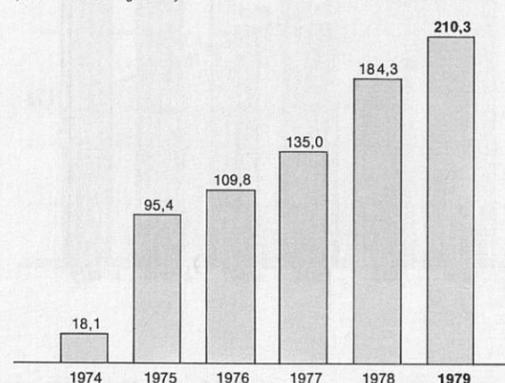


Au total, Cetelem, Cofica et leurs filiales Cofibail-Auto et Cétébail ont consenti 1 120 000 financements nouveaux en 1979, pour un montant global de 10 360 millions de francs, supérieur de 31 % à celui de 1978.

Ces sociétés géraient en fin d'année des dossiers dont le nombre dépassait de peu 2 000 000 et dont le montant était de 10 743 millions de francs, soit 35 % de plus que l'encours enregistré un an plus tôt.

Les comptes consolidés du Cetelem se soldent pour 1979 par un résultat, déterminé après provision des risques et des charges mais avant impôt, de 210,3 millions de francs.

**Bénéfice consolidé Cetelem, Cofica et Cofibail-Auto, avant impôt**  
(en millions de francs)



## 5 - Les financements immobiliers

Dans un marché immobilier en forte activité, les prêts que l'Union de Crédit pour le Bâtiment U.C.B. consent aux par-

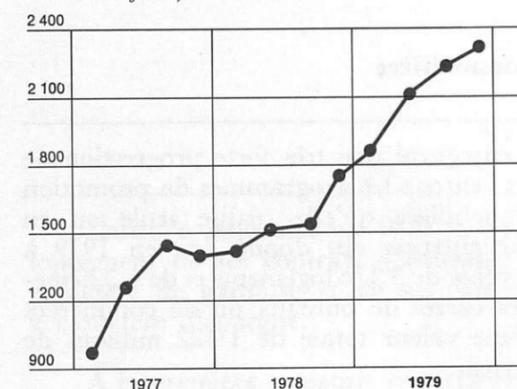
ticuliers pour l'achat, la construction ou les travaux d'amélioration de leur logement ont progressé de 36 % par rapport à

l'année précédente et ont atteint 7 707 millions de francs : les prêts à moyen et long terme de type classique ont crû de façon modérée; les prêts conventionnés par contre ont été l'objet d'un rapide développement et ils ont représenté en 1979 près du tiers des prêts immobiliers consentis à des particuliers.

La faiblesse des mises en chantier et l'importance des ventes ont entraîné une baisse de 2 % des crédits à court terme aux promoteurs d'opérations immobilières : les crédits nouveaux accordés à ce titre par l'U.C.B. ont été de 1 704 millions de francs.

Les financements d'investissements immobiliers professionnels ont progressé de 50 % et totalisé 819 millions de francs.

**Financements immobiliers**  
(évolution trimestrielle de la production des crédits "acquéreurs", en millions de francs)



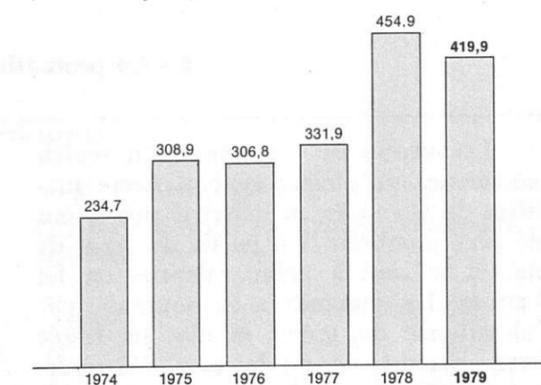
Locabail-Immobilier, société à statut de sicomi finançant des immeubles à usage industriel ou commercial, a fortement développé ses investissements patrimoniaux destinés à la location, selon une politique dont les objectifs sont de ren-

forcer la protection des fonds propres contre la dépréciation monétaire et de maintenir durablement une croissance régulière du revenu des actionnaires. Les engagements contractés à ce titre ont atteint 161 millions de francs. Les opé-

Les contrats de crédit différé souscrits auprès de la Compagnie Française d'Épargne et de Crédit C.F.E.C. ont atteint 3 592 millions de francs. La plupart ont eu pour objet la consolidation de prêts U.C.B.. Les consolidations de crédits consentis par d'autres prêteurs se sont élevées à 236 millions de francs.

L'U.C.B. et la C.F.E.C. gèrent 780 000 dossiers. L'encours de leurs opérations s'élevait en fin d'année à 39 270 millions de francs, dont 36 524 pour les prêts et les crédits de l'U.C.B. et 2 746 pour les crédits attribués par la C.F.E.C..

**Bénéfice consolidé U.C.B. - C.F.E.C., avant impôt**  
(en millions de francs)



Locabail-Immobilier, société à statut de sicomi finançant des immeubles à usage industriel ou commercial, a fortement développé ses investissements patrimoniaux destinés à la location, selon une politique dont les objectifs sont de ren-

rations de crédit-bail ont donné lieu en outre à 75 millions de francs d'engagements nouveaux en 1979.

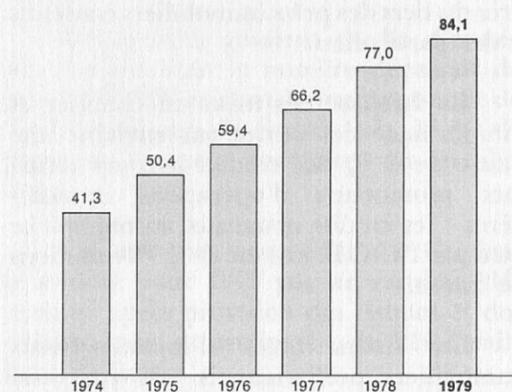
Le patrimoine de Locabail-Immobilier loué en location simple dépasse 200 000 mètres carrés; sa valeur d'inventaire est de 401 millions de francs.

Les immeubles loués en crédit-bail représentent ensemble une surface construite de 1 000 000 mètres carrés. Ils sont en moyenne d'un coût plus faible en raison de leur nature et de leur situation géographique : leur valeur globale, déterminée après déduction d'amortissements financiers, était à la fin de 1979 de 797 millions de francs.

Locabail-Immobilier a réalisé en 1979

un bénéfice, déterminé après amortissements financiers des immeubles loués en crédit-bail, de 84,1 millions de francs.

**Bénéfice de Locabail-Immobilier**  
(après amortissements financiers, en millions de francs)



## 6 - La promotion immobilière

Les ventes de logements en région parisienne, qui étaient généralement qualifiées de normales en début d'année, ont été plus nombreuses à partir du mois de mai et se sont à peine ralenties en fin d'année. La demande a été soutenue par l'abondance du crédit et elle est restée forte, notamment de la part d'investisseurs, malgré une hausse des prix accélérée par la rareté croissante de l'offre. Le nombre des mises en vente a fortement diminué, de sorte que le stock des logements offerts est maintenant très inférieur à ce qu'exigerait en permanence un fonctionnement régulier du marché.

Dans une telle situation, la Sinvim

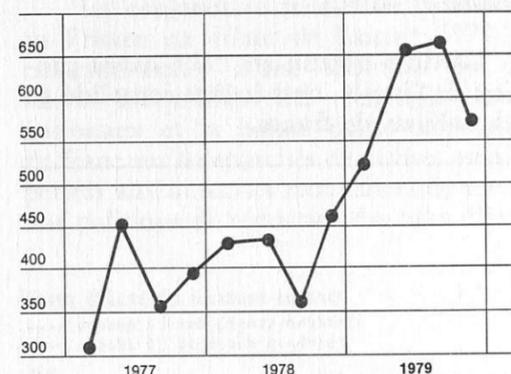
a enregistré une très forte progression de ses ventes : les programmes de promotion immobilière qu'elle réalise seule ou en participation ont donné lieu en 1979 à la vente de 3 176 logements et de 6 320 mètres carrés de bureaux ou de commerces d'une valeur totale de 1 422 millions de francs.

La quote-part de la Sinvim dans ces ventes est de 2 412 logements et de 1 375 mètres carrés d'autres locaux d'une valeur globale de 1 063 millions de francs.

Les mises en chantier opérées en 1979 concernent 1 674 logements, dont 1 322 constituent la quote-part de la Sinvim.

## Ventes de logements

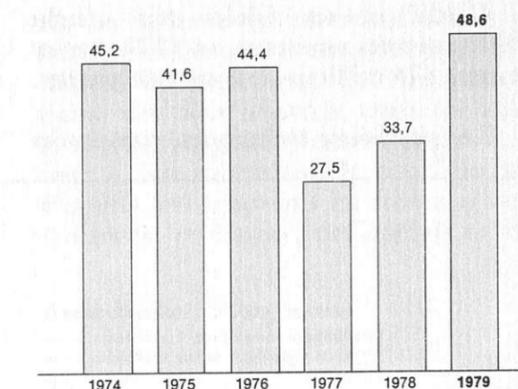
(évolution trimestrielle des ventes, en nombre de logements; quote-part Sinvim)



Les prises d'affaires nouvelles ont été limitées par la faiblesse persistante de l'offre de terrains constructibles. Évalué en quote-part de la Sinvim, le montant de ces affaires nouvelles a été en 1979

## Bénéfice consolidé de la Sinvim, avant impôt

(en millions de francs)



de 332 millions de francs.

La Sinvim a obtenu en 1979 un bénéfice consolidé avant impôt de 48,6 millions de francs.

## 7 - L'assurance

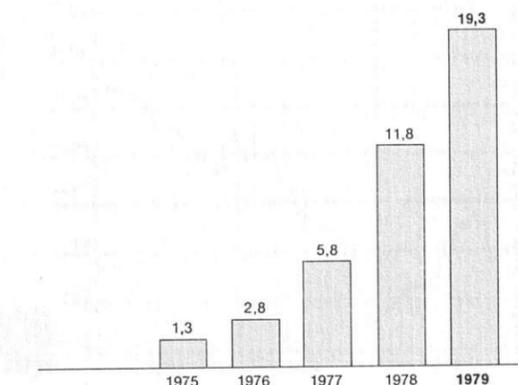
Cardif a poursuivi en 1979 le développement de ses contrats d'assurance à caractère de garantie et de ses contrats à caractère d'épargne.

A la première catégorie se rattachent les contrats individuels garantissant les personnes ainsi que les participations dans les contrats collectifs assurant le décès ou l'invalidité de la clientèle des sociétés de crédit du Groupe.

La seconde catégorie correspond au dessein de prolonger les habitudes d'épargne acquises par la clientèle des sociétés

## Bénéfice consolidé de Cardif avant impôt

(en millions de francs)



du Groupe. Les contrats sont soit à primes périodiques, soit à prime unique.

Cardif et ses filiales ont conclu 46 000 contrats nouveaux en 1979 et elles ont reçu 474 millions de francs de primes.

Les provisions techniques, constituées

par les capitaux de prévoyance ou d'épargne gérés pour le compte des souscripteurs, s'élevaient en fin d'année à 1 279 millions de francs.

Cardif a obtenu en 1979, avant provision de l'impôt, un bénéfice consolidé de 19,3 millions de francs.

## Le financement du Groupe

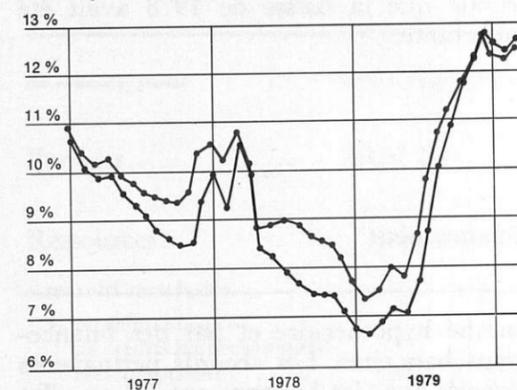
### 1 - La conjoncture monétaire

La conjoncture monétaire présentait en France au début de l'année 1979 les caractéristiques d'une situation de détente. L'équilibre des échanges internationaux et la bonne tenue corrélative du franc sur les marchés de devises avaient permis aux autorités monétaires de mener une politique de réduction des taux d'inté-

rêt dès la levée des incertitudes liées aux échéances électorales du printemps 1978. Malgré la persistance de l'inflation, la baisse des taux d'intérêt avait été ample et rapide, au point d'entraîner des écarts tout à fait exceptionnels entre les taux d'intérêt des emprunts en francs et ceux, stables ou en hausse, des opérations trai-

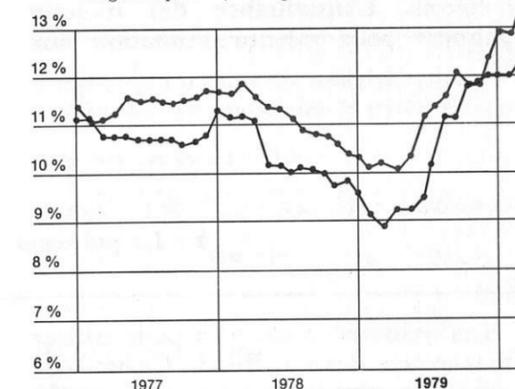
#### Taux d'intérêt à court terme

— emprunts à 3 mois (marché monétaire)  
— emprunts à 1 an (marché monétaire)

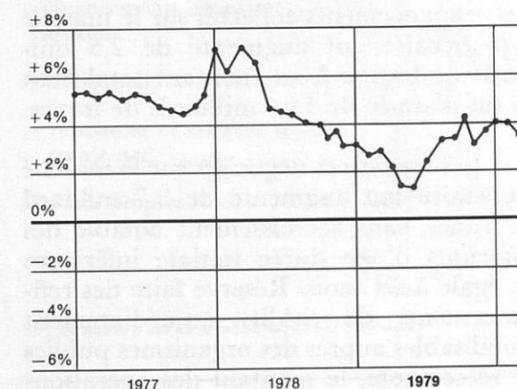


#### Taux d'intérêt à long terme

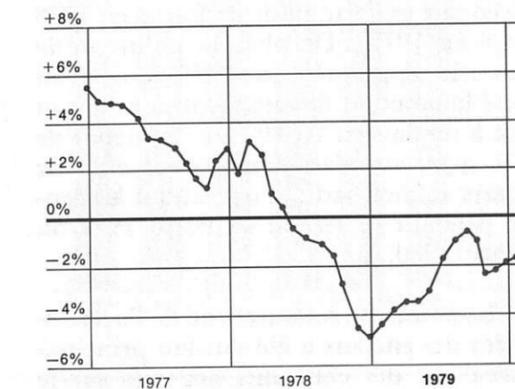
— emprunts à 5 ans (marché hypothécaire)  
— obligations privées (sidérurgie exclue)



#### Ecart des taux des emprunts à 3 mois, en francs et en deutsche marks.



#### Ecart des taux des emprunts à 3 mois, en francs et en eurodollars.



tées en marks ou en dollars. Simultanément, l'encadrement du crédit était devenu moins contraignant en raison de la faiblesse de la demande des entreprises.

Difficilement compatible avec les politiques monétaires appliquées dans les pays occidentaux pour lutter contre une inflation croissante, la détente qui prévalait en France au début de 1979 n'a pas duré. Les autorités allemandes, qui avaient accepté l'été précédent de favoriser l'expansion de leur économie, ont relevé les taux d'intérêt à partir du printemps 1979 pour tenter d'enrayer une forte demande de crédits. L'insuffisance des mesures appliquées pour ralentir l'inflation aux

États-Unis a entraîné un affaiblissement du dollar et a conduit les responsables de la Réserve Fédérale à adopter une politique de strict contrôle de la liquidité du système bancaire.

Le maintien d'une inflation élevée et la vulnérabilité de l'équilibre des paiements extérieurs à toute augmentation du coût de l'énergie ou des matières premières ne permettaient pas de préserver les marchés de capitaux français de la contagion d'un renchérissement général. La hausse des taux d'intérêt, enregistrée à partir du mois d'avril 1979, a été d'autant plus brutale que la baisse de 1978 avait été importante.

## 2 - La politique de financement

Les ressources à collecter pour assurer le financement des activités du Groupe ont été sensiblement plus importantes en 1979 qu'au cours des années antérieures : l'augmentation de l'encours global (7,4 milliards de francs) a dépassé les accroissements enregistrés pour les deux exercices précédents (4,7 milliards de francs en 1978 et 4,8 en 1977). De plus, la politique de trésorerie appliquée en 1977, qui avait limité le montant des emprunts à échoir et donc à renouveler en 1978 ou au début de 1979, a eu corrélativement pour effet de majorer le montant des opérations à négocier pendant le second semestre 1979 ou l'année 1980.

Le besoin de ressources né de l'accroissement des encours a été satisfait principalement par des emprunts négociés sur le

marché hypothécaire et par des financements bancaires. Les accords permanents négociés avec les banques ont été en effet activement développés en 1979. Les ressources qu'ils procurent au Groupe ont sensiblement augmenté; elles atteignaient à la fin de l'année 13,7 milliards de francs. Les refinancements collectés sur le marché hypothécaire ont augmenté de 2,5 milliards de francs. Leur montant total était en fin d'année de 14,4 milliards de francs.

Les ressources négociées sur le marché monétaire ont augmenté de 0,7 milliard de francs, sans accroissement notable des emprunts d'une durée initiale inférieure ou égale à six mois. Réserve faite des refinancements de crédits immédiatement mobilisables auprès des organismes publics de réescompte, le montant des opérations

en cours sur le marché monétaire a été élevé à 12,8 milliards de francs.

Les obligations émises par la Compagnie Bancaire (600 millions de francs, en mai) et par l'Union de Crédit pour le Bâtiment (400 millions de francs, en novembre) ont accru de 22 % et porté à 5,1 milliards de francs l'encours des emprunts placés par les sociétés du Groupe.

Le solde des ressources et emplois divers et les fonds propres nets d'immobili-

sations ont augmenté respectivement de 0,5 et 0,4 milliard de francs.

La durée des opérations traitées sur les marchés monétaire et hypothécaire a été modulée selon l'évolution des taux d'intérêt : hors le cas des opérations de courte durée correspondant aux ajustements de la trésorerie, les emprunts négociés pendant le premier semestre avaient tous une durée initiale égale ou supérieure à deux ans; ceux qui ont été contractés au second semestre l'ont été en partie pour des durées plus courtes.

(en milliards de francs)	fin 1978	fin 1979	variation
Encours.....	51,7	59,1	+ 7,4
Ressources :			
• marché monétaire			
1) en refinancement de crédits immédiatement réescomptables .....	3,4	3,2	- 0,2
2) autres emprunts courts ..	0,7	0,9	+ 0,2
3) emprunts longs (*) .....	11,2	11,9	+ 0,7
• marché hypothécaire .....	11,9	14,4	+ 2,5
• financements bancaires directs .....	11,3	13,7	+ 2,4
• obligations .....	4,1	5,0	+ 0,9
• ressources et emplois divers (solde net) .....	5,6	6,0	+ 0,4
• fonds propres .....	3,5	4,0	+ 0,5
	51,7	59,1	+ 7,4

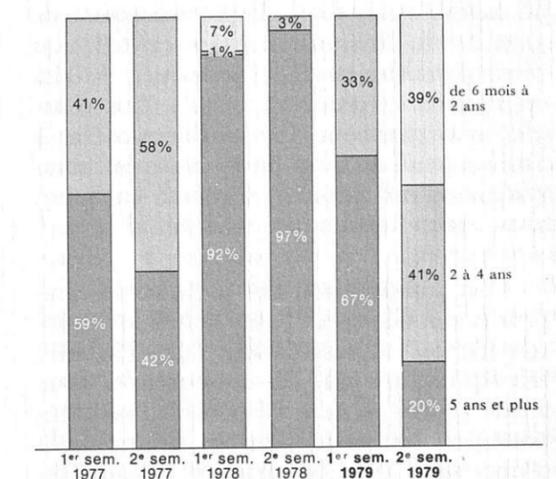
(\*) opérations d'une durée initiale supérieure à six mois.

## Emprunts à plus de six mois effectués sur les marchés monétaire et hypothécaire

Montants (en milliards de francs)

1,6	1,8	1,0	0,6	2,2	3,4	Renouvellements d'emprunts échus Accroissements nets des emprunts en cours
1,1	2,2	0,5	1,3	0,9	2,2	
2,7	4,0	1,5	1,9	3,1	5,6	

Répartition par durées



### 3 - La situation de trésorerie

La liquidité de la trésorerie du Groupe a été maintenue à un degré élevé par la politique de financement suivie en 1979 : tous les crédits non immédiatement réescomptables auprès des organismes publics de réescompte, dont l'encours était de 51,6 milliards de francs en fin d'année, étaient alors intégralement couverts par des moyens de mobilisation d'une durée excédant six mois. Ces moyens d'un montant total de 54,0 milliards de francs résultent soit de ressources effectivement utilisées (47,5 milliards de francs), soit de ressources potentielles correspondant aux parties non utilisées des accords permanents de financement ou à des crédits de garantie (6,5 milliards de francs).

Bien qu'ils aient été décomptés sans considération des ressources que le Groupe est assuré d'obtenir au cours des mois à venir par l'application des accords permanents de refinancement conclus avec différents établissements de crédit, les moyens de mobilisation disponibles permettent de garantir le financement des crédits non réescomptables en cours ainsi que celui des engagements consentis jusqu'à leur complet amortissement. Ils suffiraient même à assurer pendant plus de six mois le financement d'un encours supposé constant, sans aucun recours au marché.

La comparaison des prêts et des emprunts du Groupe, classés selon le caractère fixe ou variable de leur taux d'intérêt, fait apparaître que les ressources à taux ferme d'ores et déjà disponibles assurent pour les années à venir le financement d'une part très importante des crédits consentis à taux ferme : les premières et les seconds s'élevaient respectivement, à la

(au 31 décembre 1979, en milliards de francs)

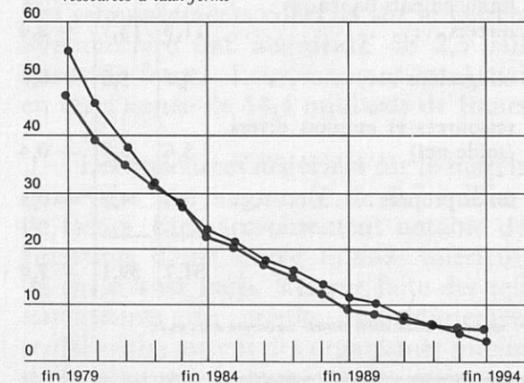
<b>Encours non réescomptables</b> .....	<b>51,6</b>
<b>Moyens de financement</b> .....	<b>54,0</b>
• Utilisés .....	<b>47,5</b>
<i>Fonds de roulement</i> .....	12,3
• fonds propres .....	4,0
• emprunts obligataires .....	5,0
• fonds de répartition C.F.E.C.	3,5
— immobilisations et divers .....	— 0,2
<i>Financements bancaires par accords permanents</i> .....	11,9
<i>Emprunts sur le marché monétaire ou hypothécaire (*)</i> .....	23,3
• à 5 ans ou plus .....	10,2
• de 2 à 5 ans .....	5,5
• de 1 à 2 ans .....	3,8
• de 6 mois à 1 an .....	3,8
• Potentiels .....	<b>6,5</b>
<i>Financements bancaires disponibles mais non utilisés</i> ...	6,5

(\*) Selon les durées restant à courir.

#### Amortissements comparés des crédits à taux ferme et des ressources à taux ferme

(en milliards de francs)

— encours à taux ferme  
— ressources à taux ferme



date du 31 décembre 1979, à 47,5 et à 54,8 milliards de francs; leur écart se réduira toutefois progressivement, les crédits s'amortissant plus rapidement que les

emprunts pendant les trois prochaines années. Les deux encours évolueront ensuite de façon parallèle et resteront peu différents.

### 4 - Le réescompte des crédits à moyen terme

La Banque de France a modifié récemment les conditions du réescompte des crédits à moyen terme consentis pour le financement d'un équipement professionnel : la part mobilisable, qui était limitée à la fraction de ces crédits devant être amortie au cours des deux prochaines années, a été étendue à 80 % de leur montant. Simultanément le coefficient de retenue, qui mesure l'obligation faite aux banques de détenir des créances à moyen terme réescomptables ou des obligations au prorata de leurs ressources exigibles, a été réduit de 7 % à 5 %. Ces décisions modifieront l'équilibre du marché des effets représentatifs de crédits à moyen terme réescomptables, la demande des banques de dépôts sera réduite, alors que les établissements spécialisés distribuant ces crédits pourront, à production inchangée, augmenter le montant de leur offre. Ainsi, les crédits d'équipement réescomptables, en dépit de leur caractère privilégié manifesté par l'agrément de l'institut d'émission, ne seront plus financés à des conditions préférentielles.

Simultanément, les modalités selon lesquelles ces crédits peuvent être mobilisés auprès des organismes publics de réescompte (Crédit National, Crédit Foncier de France ou Caisse Nationale des Marchés de l'État) ont été profondément modifiées : depuis 1972 déjà, ces refinancements s'effectuaient au taux de l'open-

market et non plus au taux d'escompte, dont la signification est de ce fait très incertaine; les établissements réescompteurs acceptaient toutefois de financer sans limitation de montant tous les crédits auxquels ils avaient eux-mêmes donné un accord de réescompte. Le fait nouveau est que ces établissements n'acceptent plus la totalité des effets qui leur sont présentés et n'assurent donc plus de façon incontestable le refinancement de tous les crédits réescomptables que les banques doivent mobiliser.

Cette situation est de nature à provoquer d'importantes fluctuations dans le montant des appels du Groupe au marché monétaire, puisque les établissements de crédit devront assurer eux-mêmes le financement des effets que les organismes réescompteurs n'auront pas accepté. De telles variations ne sont pas conformes à la pratique de la Compagnie Bancaire. Leur inconvénient sera cependant limité car les crédits à moyen terme réescomptables n'ont plus la même importance dans les encours du Groupe, depuis que l'Union de Crédit pour le Bâtiment, qui trouve sur le marché hypothécaire des ressources mieux adaptées à la durée et à la fixité du taux de ses prêts, ne distribue plus de crédits réescomptables au titre des financements du logement; en 1973, ces crédits constituaient 20 % des crédits nouveaux consen-

tis par le Groupe pendant l'année et 23 % de l'encours total; en 1979, ces pourcentages n'étaient plus respectivement que de 6 et 7 %.

L'évolution des procédures de réescompte met en question la production de crédits éligibles. Celle-ci donne lieu en effet à des frais administratifs particuliers et l'agrément des crédits entraîne le paiement d'une commission d'engagement

aux établissements réescompteurs.

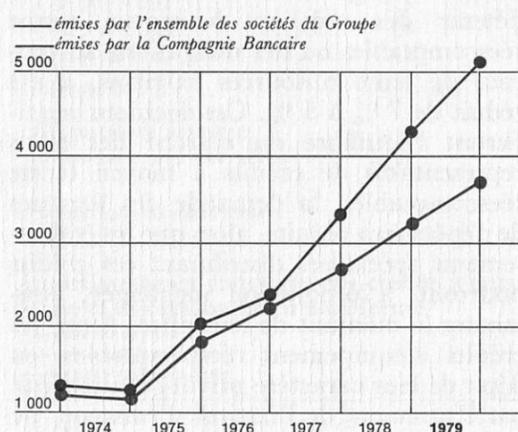
Le Directoire a décidé de ne pas déroger aux disciplines d'une gestion rigoureuse des refinancements du Groupe. Les sociétés intéressées continuent donc de demander des accords de réescompte. Toutefois cette pratique onéreuse ne serait pas poursuivie s'il était établi qu'en cas de besoin ces accords ne procuraient aucune assurance de refinancement.

## 5 - Les émissions obligataires

L'émission d'un emprunt de 600 millions de francs au mois de mai a entamé l'autorisation d'émission donnée au Directoire par l'assemblée des actionnaires du 25 avril 1979.

Pour permettre que ces émissions soient poursuivies et que leur calendrier soit aisément adapté aux évolutions du marché financier, votre assemblée sera invitée à renouveler cette autorisation et à en élever le montant à deux milliards de francs.

Obligations en cours  
(en millions de francs)



# Les résultats du Groupe

## I - Les résultats consolidés

Le compte d'exploitation consolidé recense les produits des opérations commerciales de toutes les sociétés du Groupe ainsi que les charges correspondantes. En 1979, les premiers et les seconds ont dépassé respectivement de 13,5 % et de 14,3 % les montants enregistrés l'année précédente. L'excédent des produits sur les charges a progressé de 11,6 %; il a atteint 2 838 millions de francs.

Les frais généraux du Groupe ont augmenté de 18,8 % et ils ont été de 1 492 millions de francs. Ces frais incluent pour 23 millions de francs la taxe sur les encours de crédit instituée l'an dernier.

Les pertes sur créances et les dotations nettes aux provisions pour risques ont été de 117 millions de francs, ce qui représente moins de 0,2 % du montant des opérations en cours.

Le résultat d'exploitation consolidé, déterminé après imputation de toutes les charges d'exploitation mais sans considération des profits de caractère exceptionnel, s'élève à 1 137 millions de francs.

Après déduction de la provision pour impôt, le résultat net du Groupe s'établit à 602 millions de francs, en progression de 10,4 % sur celui de l'exercice précédent.

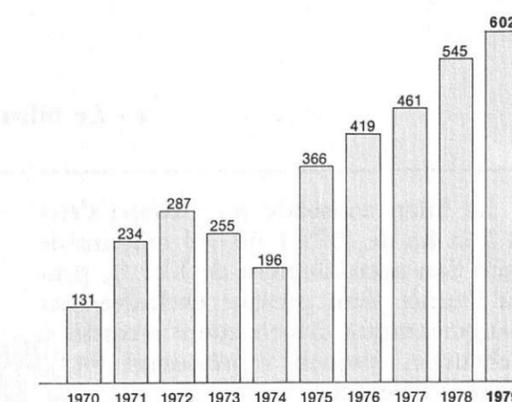
Ce résultat est à répartir entre la Compagnie Bancaire et les tiers qui lui sont associés dans le capital des filiales. La part de la première, c'est-à-dire son résultat net consolidé, est de 327 millions de francs. Ce montant représente 64 francs pour chacune des actions de la Compagnie Bancaire. Il est supérieur de 10,7 % au résultat de 1978.

### Résultats consolidés 1979

	(en millions de francs)	(indices base 100 en 1978)
Produits des opérations commerciales.....	9 320	114
—Charges des opérations commerciales.....	— 6 482	114
Excédent des produits sur les charges .....	2 838	112
Revenus du portefeuille-titres ...	42	160
—Charges d'exploitation .....	— 1 743	117
<b>Résultat d'exploitation brut</b>	<b>1 137</b>	<b>106</b>
—Impôt .....	— 535	101
<b>Résultat d'exploitation net</b>	<b>602</b>	<b>110</b>
—Part des tiers associés .....	— 275	110
<b>Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire</b>	<b>327</b>	<b>111</b>

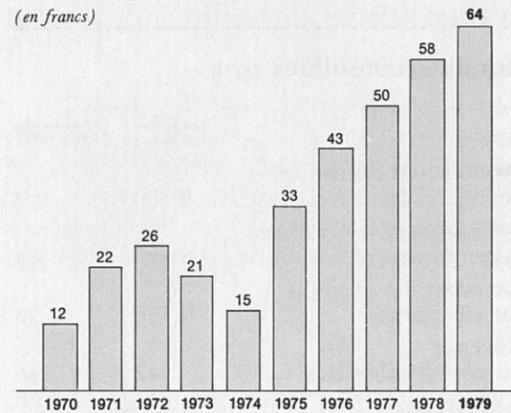
### Résultat d'exploitation net du Groupe

(en millions de francs)



**Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, par action (\*)**

(en francs)



(\*) Les résultats antérieurs à 1979 ont été ajustés pour tenir compte des distributions d'actions opérées gratuitement en 1971, 1973, 1975, 1977 et 1979.

Les comptes consolidés ont enregistré en outre un profit net, hors exploitation, de 18 millions de francs lié aux cessions de titres effectuées par la Compagnie Bancaire.

L'analyse du résultat de la Compagnie Bancaire selon les types d'activité met en évidence la quasi-égalité des contributions qu'apportent à ce résultat les trois principaux secteurs d'intervention du Groupe :

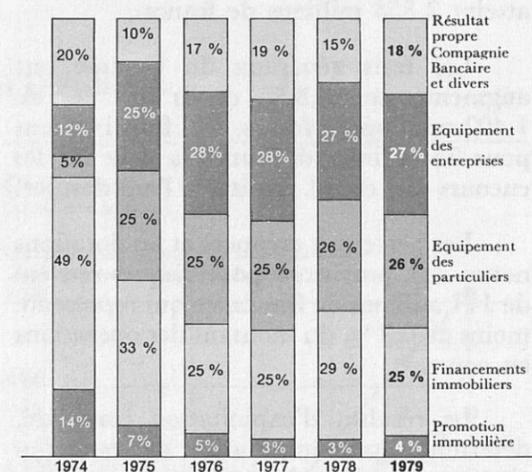
financement de l'équipement des entreprises, financement de l'équipement des particuliers et financements immobiliers.

**Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire. Analyse par secteurs d'activité**

Montants (en millions de francs)

75 168 219 257 296 327

Analyse par secteurs d'activité



**2 - Le bilan consolidé**

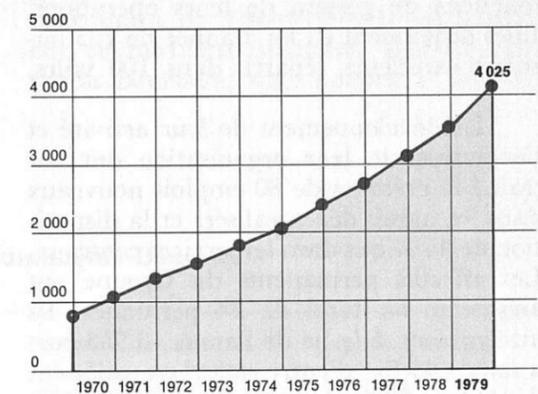
Le bilan consolidé du Groupe s'élevait à la fin de 1979 à 62 684 millions de francs. Son accroissement de 13,3 % pendant l'année tient presque exclusivement à l'augmentation des concours accordés à la clientèle, lesquels représentent 94 % des actifs recensés.

Les immobilisations ont une valeur d'inventaire de 902 millions de francs. Elles sont constituées à raison de 76 % par les immeubles d'exploitation.

Les fonds propres du Groupe, déterminés après l'affectation des bénéfices de

l'exercice, atteignent 4 025 millions de francs. Leur croissance pendant l'année 1979 n'a pas été moins rapide que celle des concours à la clientèle, de sorte que le rapport des fonds propres à ces concours est resté supérieur à 6,8 %. Même en l'absence des sûretés réelles qui garantissent plus de la moitié des concours, un tel pourcentage permettrait de tenir pour très satisfaisante la couverture des risques liés aux diverses activités du Groupe.

**Fonds propres du Groupe**  
(en millions de francs)



## Le personnel du Groupe

Les sociétés du Groupe ont poursuivi en 1979 la décentralisation de certaines fonctions de gestion de leurs opérations. Elles disposaient en fin d'année de 195 bureaux extérieurs répartis dans 100 villes.

Le développement de leur activité et l'évolution de leur organisation ont entraîné la création de 80 emplois nouveaux dans les unités décentralisées et la disparition de 46 autres dans les services centraux. Les effectifs permanents du Groupe ont augmenté au total de 34 personnes. Ils atteignaient, à la fin de l'année, 6 965 personnes. 43 % d'entre elles travaillaient dans des unités décentralisées.

Afin d'assurer à tous les meilleures chances d'un développement de carrière, la préférence donnée aux mutations internes a été maintenue chaque fois qu'elle a paru compatible avec les compétences et les vœux des intéressés.

Les recrutements dus à l'accroissement net des effectifs et au départ de certains collaborateurs ont concerné

314 personnes.

Les augmentations générales de salaires, conformes aux conventions professionnelles, ont été complétées par des augmentations individuelles liées à l'ancienneté et aux promotions personnelles. A la fin de 1979, les accords en vigueur dans le Groupe garantissaient un salaire d'embauche minimum de 37 190 francs par an. A la même date, la moitié du personnel bénéficiait d'une rémunération annuelle supérieure à 67 300 francs.

L'accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion, s'appliquant à l'ensemble du Groupe, a donné lieu en 1979 à l'attribution au personnel de 38,4 millions de francs. Réserve faite des salaires plafonnés par la loi, cette attribution correspond à 7,6 % des salaires versés en 1978.

Le personnel du Groupe a également reçu, au titre de l'intéressement, une allocation immédiatement disponible de 21,2 millions de francs.

## Les actionnaires du Groupe

La Bourse de Paris, qui avait enregistré une hausse générale et exceptionnelle des cours en 1978, a connu l'an dernier des évolutions plus différenciées : les banques et les entreprises financières, dont

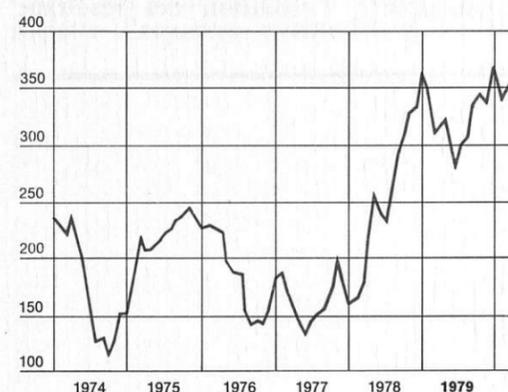
les conditions d'activité ont été affectées par la hausse des taux d'intérêt et par les contraintes de l'encadrement du crédit, ont en moyenne maintenu leur capitalisation boursière, sans nouveaux progrès.

### I - L'action de la Compagnie Bancaire

Le cours des actions de la Compagnie Bancaire a subi pendant le premier semestre une baisse qui a été effacée au cours des mois suivants.

Ce cours était de 343 francs en fin d'année. L'actif net consolidé attaché à chaque action pouvait être évalué à la même date à 400 francs.

Cours de l'action Compagnie Bancaire  
(moyenne mensuelle des cours, en francs) (\*)

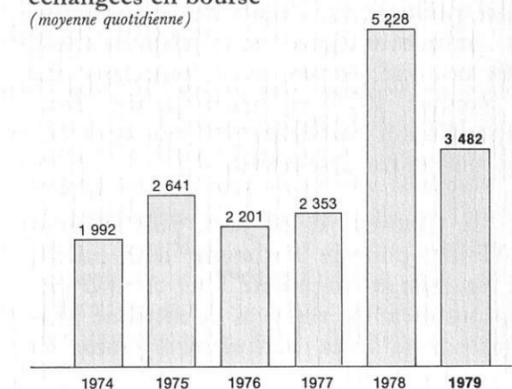


Résultat net consolidé, en francs par action

15	33	43	50	58	64
----	----	----	----	----	----

(\*) Les cours et les résultats antérieurs à 1979 ont été ajustés pour tenir compte de distributions d'actions opérées gratuitement en 1975, 1977 et 1979.

Nombre des actions Compagnie Bancaire échangées en bourse  
(moyenne quotidienne)



Bien que les titres de la Compagnie Bancaire soient restés parmi les plus actifs de la cote, le nombre des actions échangées en Bourse ne s'est pas maintenu l'an dernier au niveau record de 1978.

Principaux actionnaires de la Compagnie Bancaire (au 31 décembre 1979) (\*)

Groupe Paribas	45,0 %
Groupe Worms	9,2 %
Groupe Société Générale	6,3 %
Groupe Crédit Lyonnais	4,5 %

(\*) Aucun autre actionnaire ne détient sous la forme nominative 1 % ou plus des actions de la Société.

## 2 - Les attributions gratuites d'actions nouvelles

Le capital social a été élevé le 20 juillet de 382 873 700 à 510 498 200 francs.

Les actions nouvelles ont été attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour trois anciennes.

Ces actions ont été libérées par capitalisation d'une somme de 127 624 500 francs prélevée sur l'écart de réévaluation des immobilisations non amortissables. Elles ont été émises avec jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1979 et bénéficieront donc intégralement du dividende qui sera décidé par votre assemblée.

Le Cetelem, le 20 juin, puis l'Union de Crédit pour le Bâtiment, le 5 juillet, ont également augmenté leur capital par incorporation de réserves et attribué gratuitement à leurs actionnaires, dans la

proportion d'une pour trois, des actions émises avec jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1979.

Votre précédente assemblée avait été informée d'une opération analogue effectuée par l'Union Française de Banques après la prise de contrôle du capital de Locabail en février 1979. Les actions remises aux actionnaires, anciens et nouveaux, de l'U.F.B., portaient jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1978.

Ces diverses augmentations ont été décidées ou approuvées par le Directoire en application de la politique de distribution que la Compagnie Bancaire applique de façon traditionnelle et que votre assemblée avait à nouveau ratifiée l'an dernier : cette politique comporte le versement chaque année d'un dividende unitaire d'un montant fixe et des distributions périodiques et gratuites d'actions nouvelles pour adapter le revenu des actionnaires à l'évolution des résultats.

## Les organes de direction ou de contrôle

### 1 - Le Directoire

La composition du Directoire a été modifiée au cours du mois de décembre 1979, en raison du terme que les dispositions statutaires relatives à l'âge limite des membres du Directoire ont imposé aux fonctions de M. Hubert de Nonneville.

M. de Nonneville a accepté de nous maintenir son concours. Il continuera à participer au Comité directeur du Groupe.

Le Conseil de surveillance a nommé membre du Directoire M. André Lévy-Lang, qui siégeait déjà au Comité directeur.

### 2 - Les Commissaires aux comptes

M. Claude Castel, commissaire suppléant, a été appelé à remplacer M. André Reydel qui avait exprimé la demande d'être déchargé de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire.

M. Robert Mazars et M. Claude Castel ont souhaité l'un et l'autre que les sociétés d'expertise comptable qu'ils ani-

ment, le Cabinet Robert Mazars et la société Castel, Jacquet et Associés, leur soient substituées dans les fonctions de commissaires aux comptes de la Compagnie Bancaire. Nous vous invitons à approuver ces substitutions qui seront effectuées pour la durée restant à courir des mandats de MM. Mazars et Castel.

## Les comptes de la Compagnie Bancaire

### 1 - Le bilan

Les actifs recensés au bilan de la Compagnie Bancaire s'élevaient au 31 décembre à 26 324 millions de francs. Leur progression est due presque exclusivement aux concours consentis directement ou refinancés, qui ont augmenté de 1 828 millions de francs.

La croissance des concours de la Compagnie Bancaire a été de 7,4 %. Elle a donc été inférieure à celle de l'encours global des sociétés du Groupe qui a atteint l'an dernier 14,2 %. L'écart tient à la place importante des prêts immobiliers distribués par l'Union de Crédit pour le Bâtiment, et notamment des prêts conventionnés, dans la production du Groupe en 1979. Le refinancement de ces prêts est effectué directement sur le marché hypothécaire et n'est pas enregistré dans le bilan de la Compagnie Bancaire.

La Compagnie Bancaire a modifié au début de 1979, à la suite d'un aménagement des règles de l'encadrement du crédit, les procédures par lesquelles ses facultés de crédit sont mobilisées au profit de la clientèle de ses filiales. Les partages de crédits qu'elle effectuait antérieurement

ont été remplacés par de simples refinancements. Ce changement de procédure a modifié l'enregistrement comptable des opérations concernées : à l'actif du bilan de la Compagnie Bancaire, les crédits et les comptes débiteurs de la clientèle ont diminué alors qu'augmentaient les valeurs reçues en pension et représentatives des financements consentis aux filiales. Le compte de résultats a enregistré des variations corrélatives : forte réduction, par rapport au compte de 1978, du produit des opérations traitées avec la clientèle et accroissement du produit des opérations interbancaires. Certains des crédits qui étaient partagés par la Compagnie Bancaire faisant l'objet d'une garantie de bonne fin, les cautions reçues et inscrites au hors-bilan ont diminué. Les cessions aux filiales des crédits qui n'étaient pas ainsi garantis ont entraîné également une reprise des provisions qui avaient été constituées au titre des créances douteuses et étaient devenues disponibles.

Les titres de participation et les actions de sociétés immobilières, inscrites au bilan parmi les immobilisations, ont peu varié : les ventes d'actions de filiales (32,6 millions de francs) ont dépassé les

achats et les souscriptions opérés pendant l'année (26,8 millions de francs), mais l'apport des actions Locabail à l'Union Française de Banques a majoré la valeur d'inventaire du portefeuille de 2,4 millions de francs.

L'augmentation de l'encours a rendu nécessaire la disposition de ressources complémentaires. Celles-ci ont été obtenues des accords permanents de refinancement conclus avec des établissements bancaires. Le montant de ces ressources a augmenté en 1979 de 1 820 millions de francs.

Les opérations traitées sur le marché monétaire ont permis un développement très significatif des négociations de "billets à ordre". La Compagnie Bancaire a contribué en effet de façon appréciable au lancement de ce nouvel instrument du marché monétaire inauguré l'an dernier :

les billets qu'elle avait mis en circulation s'élevaient en fin d'année à 1 315 millions de francs. Ces billets émis en contrepartie de créances sur la clientèle sont cessibles sur le marché monétaire et leur vente dégage l'établissement qui les replace de tout engagement de bonne fin.

L'emprunt obligataire de 600 millions de francs émis au mois de mai a procuré à la Compagnie Bancaire un accroissement de ressources, net de l'amortissement des emprunts antérieurs, de 511 millions de francs.

Les comptes de réserves ont été modifiés par les prélèvements effectués sur l'écart de réévaluation : 128 millions de francs ont été incorporés au capital et 50 millions de francs, qui correspondaient à la réévaluation des titres cédés pendant l'exercice, ont été virés au compte de résultats.

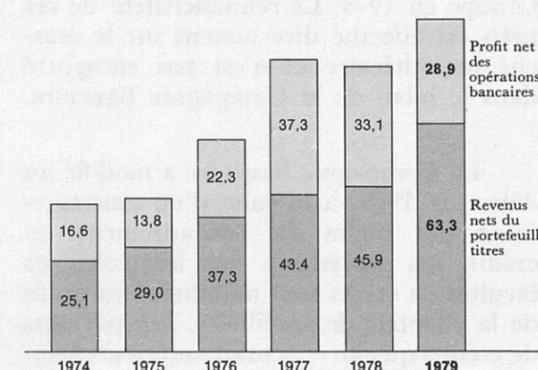
## 2 - Les résultats

Les produits d'exploitation bancaire ont atteint 2 403 millions de francs. Leur croissance de 9,3 % a été un peu inférieure à celle du montant moyen des financements de la Compagnie Bancaire, laquelle a été de 10,2 %.

Les charges d'exploitation bancaire supportées en 1979 ont été de 2 280 millions de francs, en augmentation de 10,3 %.

Les frais généraux, qui ont atteint 50 millions de francs, incluent la taxe sur les encours (4,3 millions de francs), à

**Résultat d'exploitation net de la Compagnie Bancaire**  
(en millions de francs, après impôt)



laquelle les établissements de crédit ont été assujettis pour la première fois en 1979. Réserve faite de cet impôt nouveau, les frais généraux ont été supérieurs de 18 % à ceux de 1978.

Déterminé après imputation de l'ensemble des charges d'exploitation, y compris l'amortissement de tous les frais d'émission (20,0 millions de francs) de l'emprunt obligataire émis au mois de mai, le profit brut des opérations bancaires ressort à 56,6 millions de francs avant toute dotation aux provisions à caractère de réserves.

Les revenus bruts du portefeuille-titres ont été de 78,0 millions de francs. Constitués à raison de 67 % par des dividendes bénéficiant du régime fiscal des sociétés-mères, ces revenus sont supérieurs de 32 % à ceux de l'année précédente. Leur augmentation résulte en majeure part de l'élévation de 8 à 10 francs du montant unitaire des dividendes reçus de l'Union Française de Banques, du Cetelem et de l'Union de Crédit pour le Bâtiment, ainsi que de l'attribution gratuite d'actions nouvelles opérée par l'Union Française de Banques après la prise de contrôle de Locabail.

Après constitution d'une provision pour impôt de 42,4 millions de francs, le résultat d'exploitation net de 1979 est de 92,2 millions de francs. Ce résultat dépasse de 17 % celui de l'exercice précédent.

Les provisions à caractère de réserves ont été dotées de 13,5 millions de francs prélevés sur le résultat net de l'exercice : la provision pour éventualités diverses, constituée à partir de profits ayant supporté l'impôt, a été élevée de 84 à 96 mil-

lions de francs; la provision pour investissement et la provision forfaitaire pour risques à moyen terme ont été accrues respectivement de 0,9 et de 0,6 millions de francs.

Le bénéfice net, hors plus-values, a été ainsi arrêté à 78,7 millions de francs.

## Résultats 1979

	(en millions de francs)	(indice base 100 en 1978)
• Profit brut des opérations bancaires ..	56,6	89
• Revenus du portefeuille-titres...	78,0	132
— Impôt .....	— 42,4	97
• sur le profit des opérations bancaires ....	— 27,7	92
• sur les revenus du portefeuille	— 14,7	111
<b>Résultat d'exploitation net</b>	<b>92,2</b>	117
— Provisions à caractère de réserves .....	— 13,5	104
<b>Bénéfice net (hors plus-values)</b>	<b>78,7</b>	119
Plus-values nettes .....	51,2	n.s.

Les plus-values dégagées soit par l'apport des actions Locabail à l'Union Française de Banques, soit par diverses cessions d'actions en Bourse, ainsi que le solde net des reprises ou des dotations aux provisions pour dépréciation de titres ont dégagé, hors exploitation, un profit net de 51,2 millions de francs. Ce montant inclut l'écart de réévaluation des titres cédés et lui est un peu supérieur.

### 3 - Affectation du bénéfice

Le bénéfice de l'exercice et le report à nouveau disponible forment un total à répartir de 130 627 461,38 francs, pour lequel vous est proposée l'affectation suivante :

- F 51 049 820,00 aux actionnaires qui recevraient ainsi un dividende net de 10 francs par action; complété d'un avoir fiscal de 5 francs représentant l'impôt déjà payé au Trésor, ce dividende leur procurerait un revenu global de 15 francs par action;

- F 12 762 450,00, prélevés sur le montant net des plus-values à long terme, à la réserve légale, de façon à élever le montant de celle-ci à 10 % du capital social;

- F 26 000 000,00 au fonds de prévoyance;

- F 1 888 793,00 à la réserve provenant de provisions pour investissement libérées;

- F 32 793 376,40 à la réserve provenant de plus-values exonérées;

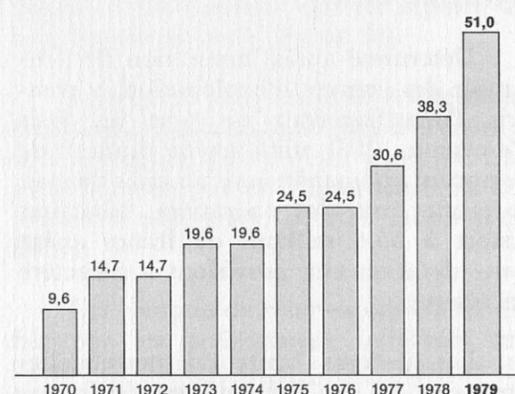
- F 5 664 147,86 à la réserve provenant de plus-values à long terme.

Le solde, soit F 468 874,12 serait viré au report à nouveau.

Maintenu au niveau où il avait été élevé l'an dernier, le dividende de la Compagnie Bancaire s'appliquerait à un nombre d'actions accru de 33 % par l'attribution gratuite des actions émises en juillet 1979 lors de l'augmentation du capital social de 382 873 700 à 510 498 200 francs.

Par les effets cumulés des deux attributions d'actions gratuites effectuées en

**Dividendes distribués**  
(en millions de francs)

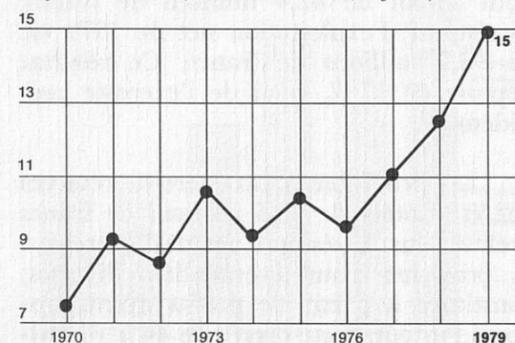


1977 et 1979 et de l'augmentation de 8 à 10 francs du dividende unitaire intervenue l'an dernier, les sommes que la Compagnie Bancaire distribue à ses actionnaires auront plus que doublé en trois ans.

La croissance des dividendes de la Compagnie Bancaire est en moyenne nettement plus rapide que la dépréciation monétaire, de sorte que les actionnaires

**Evolution en francs constants du revenu global des actions Compagnie Bancaire**

Revenu global, avoir fiscal inclus, d'une action ajustée, après correction de l'érosion monétaire selon l'indice général des prix de l'INSEE (base : décembre 1979, en francs)



bénéficient d'une augmentation réelle de leur revenu. Mesuré en francs constants, celui-ci a doublé depuis dix ans.

Le Directoire se propose de mettre les dividendes en paiement le mercredi 30 avril.

## Les perspectives

Les tensions, dont les marchés de capitaux sont le théâtre, se sont amplifiées pendant les premiers mois de 1980.

L'équilibre économique, souvent précaire, des pays importateurs d'énergie est à nouveau menacé par les hausses successives et brutales des prix du pétrole. Les craintes que cette menace suscite exacerbent l'inflation, plus encore que le renchérissement des importations.

Les autorités responsables ont été ainsi conduites dans tous les pays occidentaux, et en particulier aux États-Unis, à renforcer les politiques monétaires dont elles attendent des réductions, volontaires ou imposées, de la demande.

Les succès de ces politiques ont été jusqu'à présent très incertains et on doit craindre que l'excès où elles sont portées ne s'oppose finalement à leur efficacité. Lorsqu'elle a l'ampleur que l'on constate aujourd'hui sur tous les marchés de l'argent, la hausse de l'intérêt aggrave les coûts et accélère la demande; elle sape la confiance et inspire la spéculation; elle décourage d'entreprendre; elle spolie bien des épargnants et accable les peuples démunis. Elle intensifie ainsi les déséquilibres générateurs de l'inflation qu'elle est censée enrayer et elle exerce sur l'activité un freinage qui menace de n'être pas contrôlé.

Nulle nation n'est à l'abri des dommages d'une telle politique. Aucune ne

peut en effet tolérer des écarts de taux d'intérêt qui provoqueraient des transferts massifs de capitaux et mettraient sa monnaie en péril. Si réservés que ses responsables puissent être à l'égard de nouvelles hausses du loyer de l'argent, la France ne saurait donc en être durablement préservée.

Dans une telle situation, les perspectives offertes aux établissements de crédit sont moins favorables que celles des années antérieures. Les demandes très pressantes de la clientèle et les intentions restrictives exprimées par les autorités monétaires font penser que les sociétés de notre Groupe resteront contraintes par l'encadrement et qu'elles devront contenir leur production dans des limites aussi strictes, sinon davantage, que l'an dernier. La qualité et l'efficacité éprouvées de leur gestion demeureront des éléments favorables de leur exploitation. Mais ces sociétés, pour des motifs commerciaux ou en raison de dispositions réglementaires, consentent des accords qui fixent le taux de leurs opérations et les engagent pour une certaine durée. Or il leur est difficile d'équilibrer ces accords par des refinancements à taux ferme, avant que leurs prêts ne soient réalisés. Le poids de leurs engagements s'accroît en période de hausse des taux d'intérêt. Les sociétés du Groupe ne pourront donc éviter que l'augmentation des taux ne diminue leur marge bénéficiaire et ne les empêche de répéter en 1980 les résultats records qu'elles ont obtenus pendant les deux années précédentes.

## Les résolutions

### Première résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice 1979 et toutes les opérations qui y sont mentionnées. Elle ratifie les observations du Conseil de surveillance. Elle prend acte du rapport général des Commissaires aux comptes et en accepte les conclusions.

L'Assemblée approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1979 tels qu'ils lui ont été présentés.

### Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve le projet d'affectation des résultats de l'exercice 1979 présenté par le Directoire.

#### Rappel fait :

— que le dividende versé à chaque action de la Compagnie Bancaire, qui avait été fixé à 8 F et était assorti d'un avoir fiscal de 4 F pour chacun des exercices 1976 et 1977, a été élevé à 10 F et assorti d'un avoir fiscal de 5 F pour l'exercice 1978,

— que le montant des dividendes distribués, qui avait été de 24 503 920 F au titre de l'exercice 1976, a été élevé à 30 629 896 F au titre de l'exercice 1977 par l'effet de l'attribution gratuite aux actionnaires d'une action nouvelle pour quatre anciennes décidée par le Directoire le 4 mai 1977, puis à 38 287 370 F au titre de l'exercice 1978 du fait de l'augmentation de 8 à 10 F du dividende par action,

— que le nombre des actions représentant le capital social a été porté de 3 828 737 à

5 104 982 par la création des 1 276 245 actions nouvelles émises avec jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1979 et attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour trois anciennes, lors de l'augmentation de capital décidée par le Directoire le 20 juillet 1979,

L'Assemblée fixe le montant des dividendes distribués au titre de l'exercice 1979 à 51 049 820 F correspondant à un dividende de 10 F par action; ce dividende est assorti d'un avoir fiscal de 5 F, qui porte à 15 F le revenu global de chaque action.

L'Assemblée donne pouvoir au Directoire d'arrêter la date et les conditions de mise en paiement des dividendes.

### Troisième résolution

L'Assemblée générale prend acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966.

### Quatrième résolution

L'Assemblée générale nomme les sociétés CABINET ROBERT MAZARS et CASTEL, JACQUET ET ASSOCIÉS Commissaires aux comptes, en remplacement de M. Robert MAZARS et de M. Claude CASTEL.

Les fonctions du CABINET ROBERT MAZARS et celles de CASTEL, JACQUET ET ASSOCIÉS prendront fin à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1981.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée générale autorise le Directoire à procéder à une ou plusieurs émissions d'obligations d'un montant total de deux milliards de francs, aux conditions qu'il jugera convenables, en francs ou en devises étrangères.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans; elle rend caduque la part non utilisée de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 25 avril 1979.

---

#### Sixième résolution

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer les dépôts ou publications prescrits par la loi.

# les comptes

2

---

## Sommaire

Les rapports des Commissaires aux comptes	page 1
Le bilan et les comptes consolidés du Groupe	5
Le bilan et les comptes de la Compagnie Bancaire	17
Documents annexes	23

---

## Compagnie Bancaire 1979

---

### Les rapports des Commissaires aux Comptes

# Rapport général des Commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte pour l'exercice 1979 de l'accomplissement de la mission que vous avez bien voulu nous confier.

Nos contrôles ont porté sur les comptes de votre Société et de toutes les Sociétés du Groupe dont les comptes sont consolidés. Ils ont été effectués en conformité avec les règles de révision comptable généralement admises.

Les comptes qui sont soumis à votre approbation appellent de notre part les commentaires suivants :

1) Conformément aux instructions de la Banque de France, les encours de crédit "transférés" sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1979 comptabilisés dans le compte "valeurs reçues en pension à terme ou achetées fermes" alors qu'ils figuraient antérieurement dans le compte "crédits à la clientèle".

Les agios correspondants sont comptabilisés en produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires alors qu'ils figuraient antérieurement en produits des opérations avec la clientèle.

2) Les frais d'émission de l'emprunt obligataire 1979 d'un montant de 20 millions ont été amortis en totalité sur l'exercice; l'amortissement des frais d'émission de l'emprunt 1978 avait grevé de 20,3 millions les résultats de l'exercice précédent.

3) La provision pour éventualités diverses (provision taxée) a fait l'objet d'une dotation de 12 millions à la clôture de l'exercice, montant identique à la dotation de l'exercice précédent.

4) La taxe sur les encours, instituée par la Loi de Finances pour 1979, figure dans les impôts et taxes pour un montant de 4,3 millions.

5) Nous vous confirmons les prises de participation mentionnées dans le rapport de votre Directoire (page 30).

Compte tenu des points 1 à 4,  
nous estimons être en mesure de certifier la régularité et la sincérité :

- du bilan et du compte de résultats de la Compagnie Bancaire arrêtés au 31 décembre 1979;
- du bilan et du compte de résultats consolidés au 31 décembre 1979 du Groupe de la Compagnie Bancaire.

Paris, le 18 Mars 1980

Claude CASTEL      Robert MAZARS  
Commissaires aux Comptes

# Rapport spécial des Commissaires aux comptes

sur les conventions visées à l'article 143 de la Loi du 24 juillet 1966

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous n'avons pas reçu avis, au titre de l'exercice 1979, de nouvelles conventions autorisées par votre Conseil de Surveillance et entrant dans le champ d'application de l'article 143 de la Loi du 24 Juillet 1966.

Les opérations effectuées avec les diverses Sociétés du Groupe et dont nous avons eu par ailleurs connaissance nous paraissent relever de l'article 144 de la Loi qui vise des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

Paris, le 18 Mars 1980

Claude CASTEL      Robert MAZARS  
Commissaires aux Comptes



## Bilans consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

Actif	31-12-77	31-12-78	31-12-79
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux, banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire	1 125	1 393	<b>901</b>
• comptes à vue	665	758	<b>717</b>
• comptes et prêts à échéance	460	635	<b>184</b>
Concours à la clientèle	47 004	51 747	<b>59 091</b>
a) <i>Crédits</i>			
• immobiliers	30 810	33 791	<b>37 695</b>
• à l'équipement des entreprises	5 350	5 881	<b>6 634</b>
• à l'équipement des ménages	5 726	6 483	<b>8 625</b>
b) <i>Crédit-bail et location</i>			
• matériels donnés en crédit-bail	3 138	3 452	<b>3 858</b>
• immeubles donnés en crédit-bail	792	793	<b>818</b>
• immeubles donnés en location	355	405	<b>619</b>
c) <i>Participation à des opérations de promotion immobilière</i>	833	942	<b>842</b>
Comptes de régularisation et débiteurs divers	826	999	<b>1 180</b>
Titres de participation et de placement	314	329	<b>610</b>
• obligations	189	200	<b>450</b>
• actions ou parts de sociétés	125	129	<b>160</b>
Immobilisations	732	843	<b>902</b>
	<b>50 001</b>	<b>55 311</b>	<b>62 684</b>

Hors bilan

## Evolutions des fonds propres et des concours à la clientèle

Fonds propres consolidés du Groupe	
• Part des tiers dans les fonds propres des filiales	
• Part de la Compagnie Bancaire	
Concours à la clientèle	

(après répartition, en millions de francs)

Passif	31-12-77	31-12-78	31-12-79
Instituts d'émission, banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire	36 129	39 221	<b>44 393</b>
• comptes à vue	4	3	<b>6</b>
• comptes et emprunts à échéance	36 125	39 218	<b>44 387</b>
Comptes d'entreprises, de particuliers et divers	4 625	5 147	<b>5 406</b>
• comptes à vue	239	245	<b>270</b>
• comptes et emprunts à échéance	235	259	<b>340</b>
• fonds de répartition C.F.E.C.	3 629	3 767	<b>3 517</b>
• provisions techniques des compagnies d'assurances	522	876	<b>1 279</b>
Comptes de régularisation et créditeurs divers	2 770	3 333	<b>3 886</b>
Emprunts obligataires	3 393	4 088	<b>4 974</b>
Fonds propres	3 084	3 522	<b>4 025</b>
• part des tiers dans les fonds propres des filiales	1 613	1 778	<b>1 978</b>
• part de la COMPAGNIE BANCAIRE	1 471	1 744	<b>2 047</b>
	<b>50 001</b>	<b>55 311</b>	<b>62 684</b>
Engagements à terme de la C.F.E.C.	14 352	15 240	<b>15 416</b>
Engagements par cautions et avals	3 222	2 828	<b>2 451</b>
Ouvertures de crédits confirmés	5 601	5 319	<b>5 660</b>

(en millions de francs)

31-12-70	31-12-71	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	31-12-78	31-12-79
1 087	1 305	1 585	1 805	2 020	2 457	2 740	3 084	3 522	<b>4 025</b>
637	756	921	1 059	1 208	1 417	1 508	1 613	1 778	<b>1 978</b>
450	549	664	746	812	1 040	1 232	1 471	1 744	<b>2 047</b>
17 080	20 590	24 497	28 690	33 225	36 429	42 191	47 004	51 747	<b>59 091</b>

# Résultats consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

en milliers de francs	1977	1978
<i>Soldes nets</i>		
<b>A.1. Opérations bancaires traitées avec la clientèle</b>		
Intérêts et commissions sur les crédits :		
• immobiliers	+ 3 454 543	+ 3 855 978
• à l'équipement des entreprises	+ 730 200	+ 831 395
• à l'équipement des ménages	+ 1 038 903	+ 1 131 112
Intérêts des comptes de la clientèle et des bons de caisse	— 59 498	— 100 471
Loyers et amortissements des immeubles et matériels en crédit-bail :		
• immeubles	+ 133 446	+ 139 534
• matériels	+ 486 837	+ 556 777
<b>A.2. Autres opérations ou activités courantes</b>		
Produits des opérations de promotion immobilière	+ 85 695	+ 103 345
Produits des opérations de location simple	+ 33 320	+ 37 922
Produits techniques des opérations d'assurance	+ 16 248	+ 26 545
Produits des prestations de service	+ 112 852	+ 130 095
Produits accessoires	+ 39 197	+ 40 857
Profits et pertes divers	— 5 492	— 6 116
<b>A.3. Opérations de trésorerie et opérations interbancaires</b>		
Intérêts et commissions versés	— 3 565 208	— 3 843 112
Intérêts et charges des emprunts obligataires	— 370 313	— 429 794
Intérêts et commissions perçus	+ 59 820	+ 68 161
<b>Résultat des opérations commerciales</b>	<b>+ 2 190 550</b>	<b>+ 2 542 228</b>
<b>B. Revenus du portefeuille-titres</b>		
Revenus des obligations	+ 9 148	+ 16 516
Revenus d'actions ou de parts de sociétés	+ 7 947	+ 9 593
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>+ 17 095</b>	<b>+ 26 109</b>
<b>C. Charges d'exploitation</b>		
Frais généraux :		
• charges de personnel	— 682 682	— 766 170
• autres frais généraux	— 422 494	— 489 970
Dotations aux comptes d'amortissement :		
• des immobilisations d'exploitation	— 32 732	— 43 498
• des autres investissements	— 10 569	— 11 575
Pertes sur créances et dotations nettes aux provisions pour risques	— 114 060	— 133 975
Participation et intéressement des salariés	— 40 885	— 46 260
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>— 1 303 422</b>	<b>— 1 491 448</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION BRUT</b>	<b>904 223</b>	<b>1 076 889</b>
Impôt sur les résultats d'exploitation et contribution exceptionnelle	— 443 069	— 531 934
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET</b>	<b>461 154</b>	<b>544 955</b>
<b>D. Résultats hors exploitation</b>		
Mouvements des provisions sur titres	— 3 921	+ 13 425
Plus et moins-values à long terme et plus-values exonérées sur cessions	+ 2 101	+ 11 108
Impôt sur les résultats hors exploitation	— 16	— 1 242
<b>Résultats hors exploitation nets</b>	<b>— 1 836</b>	<b>+ 23 291</b>

en milliers de francs	1979		
	Charges	Produits	Soldes
<b>A.1. Opérations bancaires traitées avec la clientèle</b>			
Intérêts et commissions sur les crédits :			
• immobiliers		4 285 178	
• à l'équipement des entreprises		907 135	
• à l'équipement des ménages		1 376 509	
Intérêts des comptes de la clientèle et des bons de caisse	130 162		
Loyers et amortissements des immeubles et matériels en crédit-bail :			
• immeubles	39 684	186 026	
• matériels	1 431 616	2 048 260	
<b>A.2. Autres opérations ou activités courantes</b>			
Produits des opérations de promotion immobilière		135 364	
Produits des opérations de location simple		54 158	
Produits techniques des opérations d'assurance		33 624	
Produits des prestations de service		144 364	
Produits accessoires		58 742	
Profits et pertes divers	29 410	24 277	
<b>A.3. Opérations de trésorerie et opérations interbancaires</b>			
Intérêts et commissions versés	4 348 476		
Intérêts et charges des emprunts obligataires	502 428		
Intérêts et commissions perçus		66 269	
<b>Produits et charges des opérations commerciales</b>	<b>6 481 776</b>	<b>9 319 906</b>	<b>+ 2 838 130</b>
<b>B. Revenus du portefeuille-titres</b>			
Revenus d'obligations		29 233	
Revenus d'actions ou de parts de sociétés		12 647	
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		<b>41 870</b>	<b>+ 41 870</b>
<b>C. Charges d'exploitation</b>			
Frais généraux :			
• charges de personnel	890 260		
• autres frais généraux	601 672		
Dotations aux comptes d'amortissement :			
• des immobilisations d'exploitation	49 822		
• des autres investissements	4 351		
Pertes sur créances et dotations nettes aux provisions pour risques	116 911		
Participation et intéressement des salariés	80 083		
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 743 099</b>		<b>— 1 743 099</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION BRUT</b>			<b>1 136 901</b>
Impôt sur les résultats d'exploitation et contribution exceptionnelle			— 535 244
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET</b>			<b>601 657</b>
<b>D. Résultats hors exploitation</b>			
Mouvements des provisions sur titres	4 496	515	
Plus et moins-values à long terme et plus-values exonérées sur cessions	262	27 113	
	4 758	27 628	+ 22 870
Impôt sur les résultats hors exploitation			— 5 057
<b>Résultats hors exploitation nets</b>			<b>+ 17 813</b>

## Répartition des résultats consolidés du Groupe

	<i>en milliers de francs</i>		
	1977	1978	1979
RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET	461 154	544 955	601 657
— Part des tiers associés dans les filiales	— 204 411	— 249 322	— 274 282
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE LA COMPAGNIE BANCAIRE</b>	<b>256 743</b>	<b>295 633</b>	<b>327 375</b>
Résultats hors exploitation nets :	— 1 836	+ 23 291	+ 17 813
• Part des tiers	— 122	+ 2 176	— 569
• Part de la Compagnie Bancaire	— 1 714	+ 21 115	+ 18 382

## Evolution des résultats consolidés du Groupe

	<i>en millions de francs</i>									
	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU GROUPE :										
• brut	255	460	559	487	432	710	833	904	1 077	1 137
• net	131	234	287	255	196	366	419	461	545	602

## Evolution des résultats consolidés de la Compagnie Bancaire

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE LA COMPAGNIE BANCAIRE :										
• en millions de francs	55	109	129	108	75	168	219	257	296	327
• en francs par action ajustée	12	22	26	21	15	33	43	50	58	64

## Note sur les comptes consolidés

### 1 - Le champ de la consolidation

Les sociétés dont les comptes et les résultats sont consolidés sont celles dont la Compagnie Bancaire assume la responsabilité et la direction, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales.

La notion du Groupe n'est pas définie par des taux de participation; elle est fondée sur :

- l'unité de commandement;
- la communauté des moyens de gestion;
- la centralisation de la politique financière.

Toutes les sociétés retenues (la liste en est précisée ci-après) font l'objet d'une consolidation intégrale.

### 2 - Les principes comptables

*a - Ajustement comptable des agios d'opérations de financement de ventes à crédit.*

COFICA, établissement spécialisé dans les financements de ventes à crédit, comptabilise ces opérations en inscrivant,

- à l'actif de son bilan, la totalité des sommes à verser par le client aux diverses échéances du crédit,
- au crédit du compte d'exploitation, la totalité des agios inclus dans ces versements.

Il est donc nécessaire, aux arrêtés de comptes annuels, de procéder à un ajustement comptable pour éliminer des produits de l'exercice les agios inclus dans les échéances postérieures à la clôture de cet exercice. Cet ajustement est inscrit par la société au passif de son bilan. Les agios non encore échus sont compris à l'actif dans les encours ou dans les débiteurs divers.

Par contre, dans le bilan consolidé, ces ajustements ont été portés en diminution des comptes d'actif, de sorte que les encours n'apparaissent plus que pour leur montant en capital.

*b - Réescompte comptable.*

Les opérations qui par l'escompte d'effets donnent lieu à un règlement par avance soit des agios versés par la clientèle, soit des agios payés aux établissements qui mobilisent les crédits, font l'objet d'un réescompte comptable calculé à des taux identiques à ceux des opérations en cause; le solde de ce réescompte est inscrit dans les comptes de régularisation.

Les loyers perçus au titre d'opérations de location ou de crédit-bail pour des périodes non entièrement écoulées font l'objet d'ajustements comptables analogues.

*c - Résultats financiers des sociétés de crédit-bail.*

Les résultats des sociétés de crédit-bail mobilier ou immobilier, retenus pour l'établissement des comptes consolidés, sont les résultats établis en fonction d'amortissements "financiers", correspondant pour chaque opération de crédit-bail à un rendement constant des capitaux engagés.

Pour LOCABAIL, il est tenu compte des "valeurs résiduelles" des contrats en cours, c'est-à-dire du produit de la cession éventuelle des biens loués, cession qui peut intervenir et — intervient très généralement — en fin de contrat à un prix convenu dès l'origine. Le produit de ces valeurs résiduelles est supposé acquis progressivement, au rythme de l'amortissement financier du capital engagé, sous réserve toutefois d'un abattement de 10 % pour tenir compte des cas dans lesquels le locataire ne lève pas l'option d'achat dont il bénéficie.

Cette procédure diffère de celle qui est retenue par la société, laquelle comptabilise le produit de la vente des matériels au moment de son encaissement effectif en fin de contrat. En effet, pour probable que soit cet encaissement, les valeurs résiduelles ne constituent pas juridiquement une créance qui puisse être escomptée.

*d - Provisions affectées à la couverture de risques non spécifiques.*

Certaines dotations aux provisions pour éventualités diverses, aux provisions pour investissement, aux provisions forfaitaires pour risques moyen terme sont considérées comme ayant le caractère de réserves lorsqu'elles ne couvrent pas des risques spécifiques. Elles sont, lors de la consolidation, ajoutées aux résultats; les reprises en sont déduites.

*e - Provision pour impôt.*

Pour obtenir par le résultat net consolidé une image correcte du profit réalisé par le Groupe, les provisions pour impôt constituées par les sociétés sont modifiées en fonction des corrections de résultats effectuées au cours de la consolidation.

Les principales modifications proviennent du calcul d'un impôt :

- sur la fraction du résultat financier de Locabail excédant le bénéfice imposable;
- sur 85 % des résultats des "Sicomi" Locabail-Immobilier et Sicar;
- de 25 % sur les sommes affectées en franchise d'impôt aux réserves spéciales "profits de construction"; les provisions ainsi créées sont annulées lorsque ces réserves, constituées depuis sept ans ou plus, sont distribuables en franchise d'impôt;
- de distribution : le bilan consolidé étant présenté après répartition, on constitue une provision pour les impôts qui seront dus par les sociétés consolidées, au titre des dividendes qu'elles sont appelées à recevoir d'autres sociétés du Groupe.

### 3 - Le bilan consolidé

*a - Concours à la clientèle.*

Figurent dans ce poste du bilan les principaux actifs productifs.

Les montants des crédits en cours sont obtenus, pour chacun des grands secteurs d'intervention du Groupe, en ajoutant aux montants inscrits dans les bilans des sociétés (sous réserve des dispositions mentionnées au *a*) des principes comptables) les divers éléments figurant au hors-bilan : effets circulant sous endos, valeurs données en pension à recevoir. Ces montants incluent les encours contentieux, nets des provisions pour créances douteuses et risques spécifiques.

Les matériels et immeubles donnés en crédit-bail sont estimés à la valeur comptable de ces immobilisations, nette d'amortissements financiers.

Les participations à des opérations de promotion immobilière sont constituées par les mises de fonds du Groupe dans des sociétés de construction ainsi que par ses participations dans le financement de centres commerciaux dont la réalisation est contrôlée par la Segece.

*b - Immobilisations.*

Sont inscrites à ce poste toutes les immobilisations, et notamment les immeubles de bureaux, nécessaires à l'exercice des activités du Groupe.

*c - Banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire.*

Sont regroupées dans ce poste du passif toutes les ressources que le Groupe se procure directement auprès des banques et des organismes de réescompte et celles qu'il collecte sur les marchés monétaire et hypothécaire ou emprunte sur le marché des devises : ces ressources sont, pour une grande part, comptabilisées dans les engagements hors-bilan des différentes sociétés concernées.

*d - Fonds propres.*

Les fonds propres inscrits dans les comptes des différentes sociétés du Groupe sont corrigés des variations

d'actif net dues aux aménagements résultant de l'application des principes de consolidation mentionnés ci-dessus.

Le bilan consolidé étant présenté après répartition, les fonds propres incluent les résultats d'exploitation et les plus ou moins-values de l'exercice, sous déduction des dividendes qui seront versés à des tiers.

### 4 - Le compte de résultats consolidés

#### A1. Opérations bancaires traitées avec la clientèle

*a - Intérêts et commissions sur les crédits.*

D'une manière générale, cette rubrique inclut toutes les sommes à la charge des clients, c'est-à-dire, outre les intérêts et commissions proprement dits, les perceptions forfaitaires pour frais de dossier, les indemnités de résiliation, les frais de gestion versés par les titulaires d'un contrat de crédit différé.

En sont exclues, les primes d'assurance encaissées par les sociétés de crédit pour le compte d'organismes tiers, ainsi que les quote-parts d'intérêts et commissions revenant à d'autres établissements au titre de leurs participations ou de leurs interventions dans les opérations de crédit du Groupe.

*b - Loyers des immeubles et des matériels donnés en crédit-bail.*

Ces loyers sont enregistrés hors-taxes.

Aux loyers proprement dits sont assimilés les pré-loyers qui rémunèrent les capitaux investis dans des immeubles en cours de construction faisant l'objet d'un engagement de crédit-bail.

Est également incluse dans cette rubrique la part, non inscrite dans les recettes locatives des exercices antérieurs, des plus-values dégagées par les cessions de matériels ou d'immeubles précédemment loués en crédit-bail.

Sont exclus des recettes locatives les droits d'entrée encaissés par les "Sicomi" qui correspondent à la prise en charge directe, par les locataires, d'une partie des investissements effectués. Il en est de même des remboursements de charges locatives par les occupants, qui sont traités comme une atténuation des dépenses générales de gestion.

#### A2. Autres opérations ou activités courantes

*a - Produits des opérations de promotion immobilière.*

Figurent dans cette rubrique les rémunérations des capitaux engagés : marges réalisées sur les ventes d'immeubles en promotion directe, quote-parts des résultats des sociétés de construction-vente et intérêts perçus sur les avances consenties à ces sociétés.

*b - Produits des opérations de location simple.*

Les loyers perçus sont comptabilisés hors taxes. En sont déduits les amortissements, calculés selon le mode linéaire, aux taux habituellement pratiqués pour chacune des catégories de biens concernés.

*c - Produits techniques des opérations d'assurance.*

Les produits concernés sont ceux que constitue la fraction des primes perçues, dénommée "chargement", qui est destinée à assurer la couverture des frais de gestion.

Cette rubrique ne comprend pas les revenus financiers des opérations d'assurances : les revenus du portefeuille-titres détenu en emploi des "provisions techniques" ont été maintenus avec ceux qui proviennent des autres éléments du portefeuille-titres.

*d - Produits des prestations de service.*

Ces produits sont composés des honoraires de gestion immobilière, des honoraires d'études et des ventes de travaux à façon réalisés par les sociétés d'informatique.

*e - Produits accessoires.*

Ces produits incluent notamment les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurances qui participent à la couverture de risques liés aux opérations de crédit.

*f - Profits et pertes divers.*

Tous les produits ou charges occasionnels qui ne concernent aucune autre rubrique sont groupés dans les profits et pertes divers.

**A3. Opérations de trésorerie et opérations interbancaires**

*a - Intérêts et commissions versés.*

Figurent sous cette rubrique toutes les sommes versées par le Groupe aux organismes bancaires, soit au titre de ses emprunts, soit au titre des engagements reçus en matière de facultés de refinancement.

*b - Intérêts et charges des emprunts obligataires.*

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont intégralement amortis pendant l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Ces frais sont assimilés aux intérêts des emprunts.

Au montant des intérêts est ajouté également celui des dotations annuelles à l'amortissement des primes de remboursement pour ceux des emprunts qui ont été assortis de ce complément de rémunération.

*c - Intérêts et commissions perçus.*

Ces perceptions correspondent aux rémunérations encaissées par le Groupe au titre des concours de trésorerie qu'il apporte à des organismes bancaires.

**B. Revenus du portefeuille-titres**

Figurent à cette rubrique tous les revenus du portefeuille-titres et en particulier ceux de titres détenus en emploi des provisions techniques des activités d'assurance. Ont seuls été éliminés les revenus des titres émis par des sociétés consolidées.

**C. Charges générales courantes d'exploitation**

*a - Charges de personnel.*

Figurent à cette rubrique le montant :

- des appointements,
- des provisions pour congés payés constituées soit au titre de droits acquis depuis l'ouverture de la période de référence en cours à la fin de l'exercice, soit au titre de droits antérieurs non encore utilisés,
- des charges sociales,
- des contributions des sociétés aux œuvres sociales du Groupe.

Ne sont inclus ni le montant de la participation des salariés, ni celui de leur intéressement, qui font l'objet d'une rubrique distincte.

*b - Autres frais généraux.*

Les commissions attribuées par certaines sociétés aux intermédiaires agréés qui leur transmettent les demandes de la clientèle sont assimilées à des charges d'exploitation.

*c - Dotations aux comptes d'amortissement.*

Les dotations d'amortissement faites au titre d'investissements autres que les immobilisations d'exploitation s'appliquent aux frais d'établissement ou aux frais des augmentations de capital. Les uns et les autres sont intégralement amortis au cours de l'exercice où ils ont été enregistrés.

*d - Participation et intéressement des salariés.*

Il s'agit des sommes attribuées aux salariés du Groupe au titre de l'exercice, selon l'accord conclu avec les représentants du personnel en application de l'ordonnance du 17 août 1967 sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion, ainsi que des sommes versées aux salariés au titre du régime facultatif d'intéressement prévu par l'ordonnance du 7 janvier 1959.

Le montant global de l'intéressement est déterminé sur les mêmes bases de calcul que celui de la participation.

**D. Résultats exceptionnels ou hors exploitation**

Ces résultats, qui ont une influence sur l'évolution des fonds propres du Groupe, ne ressortent pas des conditions courantes de l'exploitation.

Ils sont généralement constitués par les plus ou moins values à long terme, exonérées fiscalement ou non, réalisées à l'occasion de cessions d'éléments d'actif (titres ou immobilisations).

**5 - Les sociétés consolidées**

*a - Principales sociétés du Groupe.*

	Participation de la Compagnie Bancaire au capital	Part d'intérêts de la Compagnie Bancaire (*)
	<i>(en %, au 31 décembre 1979)</i>	
COMPAGNIE BANCAIRE	100	100
U.F.B. (Union Française de Banques)	70,0	70,0
LOCABAIL (Compagnie pour la Location d'Équipements Professionnels)	—	69,1
CETELEM	78,0	78,3
COFICA	—	78,1
COFIBAIL AUTO	—	78,1
U.C.B. (Union de Crédit pour le Bâtiment)	32,2	33,4
C.F.E.C. (Compagnie Française d'Épargne et de Crédit)	—	33,4
LOCABAIL IMMOBILIER	22,7	24,2
SINVIM (Société d'Investissements Immobiliers de France)	23,8	25,7
SINVIM-CONSTRUCTION	—	25,7
SEGECE (Société d'Étude et de Gestion des Centres d'Équipement)	74,2	82,5
SICAR (Société Immobilière de Construction et Aménagement du Centre de Rungis)	56,3	63,3
CARDIF (Compagnie d'Assurances et d'Investissements de France)	62,0	67,0
Foncière de la Compagnie Bancaire	19,1	62,3
Compagnie Financière Kléber	99,9	99,9
Kléber-Portefeuille	10,0	89,3

(\*) voir note page suivante

*b - Autres sociétés ou organismes du Groupe.*

Contributeur, tant ensemble qu'individuellement, pour moins de 1 % au résultat d'exploitation net consolidé du Groupe :

Alphanuméric-Europe, Alphanuméric-France, Carnegi, Carnegi et Cie, Capem, Cardimmo, Cété-bail, Le Chêne R.D., Le Chêne Vie, Gestion-Service, Gestion-Service et Cie, GIE Groupement Auxiliaire de Moyens du Groupe de la Compagnie Bancaire "G.A.M. C.B.", GIE Groupement d'Études et de Prestations du Groupe de la Compagnie Bancaire "G.E.P. C.B.", G.S. Info., Information-Logement, Kléber-Gestion, Klérim, Klérim-Habitation, Loca, Locabail-Auto, Photocomposition Services Europe, Savelme, Société Coopérative d'Études et de Gestion du Groupe de la Compagnie Bancaire, Sinvim et Cie, Société d'Informatique et de Systèmes SIS, Socappa, Sofarim, Sofarim-Habitation, Solveg, Solveg et Cie, Syntéco, Ufra-Services et Urba-Gestion.

*(\*) Le taux de la part d'intérêts détenue par la Compagnie Bancaire dans une Société consolidée est la somme pondérée des taux des participations au capital de cette société qui sont détenues soit directement par la Compagnie Bancaire elle-même, soit indirectement par l'intermédiaire de sociétés du Groupe entrant dans le champ de la consolidation.*

*Le taux d'une participation indirecte de la Compagnie Bancaire dans le capital d'une société du Groupe est la somme des produits obtenus en multipliant le taux de participation de la Compagnie Bancaire dans le capital des sociétés actionnaires par le taux de participation de celles-ci dans le capital de la société considérée.*

*Les parts d'intérêts détenues par la Compagnie Bancaire mesurent la fraction du bénéfice propre des sociétés concernées qui contribue au résultat consolidé.*

## **Le bilan et les comptes de la Compagnie Bancaire**

# Bilan de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1979

Actif	Avant et après répartition	
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux		206 204,62
Banques, organismes et établissements financiers :		2 193 145 553,65
- Comptes ordinaires	75 363 188,08	
- Prêts et comptes à terme	2 117 782 365,57	
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme		21 428 493 642,96
Crédits à la clientèle :		794 115 089,70
- Créances commerciales	—	
- Autres crédits à court terme	591 627 927,75	
- Crédits à moyen terme	196 487 161,95	
- Crédits à long terme	6 000 000,00	
Comptes ordinaires débiteurs de la clientèle		59 614 108,51
Chèques et effets à l'encaissement		194 166,95
Comptes de régularisation et divers		58 018 334,87
Opérations sur titres		2 803 231,50
Titres de placement		10 948 318,70
Titres de participation et de filiales		1 638 502 532,89
Immobilisations		138 328 460,53
		<b>26 324 369 644,88</b>

Hors bilan	Avant et après répartition	
Cautions, avals, autres garanties en faveur des intermédiaires financiers		
Cautions, avals, autres garanties reçus des intermédiaires financiers		
Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle		
Cautions, avals et obligations cautionnées en faveur de la clientèle <sup>(a)</sup>		
Autres engagements en faveur de la clientèle		

(a) Engagements contre-garantis non compris.

Passif	Avant et après répartition		
Banques, organismes et établissements financiers :		1 936 633 535,71	1 936 633 535,71
- Comptes ordinaires	189 573 535,71		
- Emprunts et comptes à terme	1 747 060 000,00		
Valeurs données en pension ou vendues ferme		17 437 525 000,00	17 437 525 000,00
Comptes créditeurs de la clientèle :		664 383 545,88	664 383 545,88
- Sociétés, entrepreneurs individuels :			
Comptes ordinaires	124 252 669,45		
Comptes à terme	64 145 000,00		
- Particuliers :			
Comptes à terme	144 274 942,02		
- Divers :			
Comptes ordinaires	87 310 934,41		
Comptes à terme	244 400 000,00		
Bons de caisse		102 000 000,00	102 000 000,00
Comptes exigibles après encaissement		194 166,95	194 166,95
Comptes de régularisation, provisions et divers		822 910 822,15	873 960 642,15
Opérations sur titres		1 047 708,87	1 047 708,87
Obligations		3 741 392 140,00	3 741 392 140,00
Écart de réévaluation :		570 165 142,58	570 165 142,58
- Provision réglementée	—		
- Réserve réglementée	570 165 142,58		
Réserves :		406 991 921,36	486 100 688,62
- Réserve légale	38 287 370,00	51 049 820,00	
- Fonds de prévoyance	165 000 000,00	191 000 000,00	
- Réserves provenant de :			
• plus-values exonérées	161 393 723,31	194 187 099,71	
• plus-values à long terme	8 295 341,63 <sup>(b)</sup>	13 959 489,49 <sup>(c)</sup>	
• provision pour investissements libérée	7 222 076,00	9 110 869,00	
• amortissements par emploi de plus-values	26 793 410,42	26 793 410,42	
Capital		510 498 200,00 <sup>(d)</sup>	510 498 200,00 <sup>(d)</sup>
Report à nouveau		705 046,08	468 874,12
Plus-values nettes		51 219 974,26	—
Bénéfice net de l'exercice (hors plus-values)		78 702 441,04	—
		<b>26 324 369 644,88</b>	<b>26 324 369 644,88</b>

(b) dont plus-values à long terme ayant supporté l'impôt à 15 % : 2 528 641,92  
(c) dont plus-values à long terme ayant supporté l'impôt à 15 % : 8 192 789,78

.....	430 000 000,00	
.....	1 586 637,98	
.....	66 921 888,30	Inchangé
.....	338 050 377,19	par la
.....	14 780 024,00	répartition

(d) dont 127 616 021,03 libérés par la capitalisation d'une fraction de l'écart de réévaluation afférent aux titres en portefeuille le 31 décembre 1979.

# Compte de résultats de l'exercice 1979

## Débit

Charges d'exploitation bancaire :		2 280 440 636,08
- Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires :	1 796 472 683,02	
• Instituts d'émission, banques, organismes et établissements financiers	130 964 957,94	
• Emprunts contre effets publics ou privés	1 661 431 460,71	
• Commissions	4 076 264,37	
- Charges sur opérations avec la clientèle	74 549 175,84	
- Intérêts sur emprunts obligataires	374 711 904,33	
- Autres charges d'exploitation bancaire	34 706 872,89	
Charges de personnel		21 203 891,40
Impôts et taxes		7 088 322,21
Charges générales d'exploitation :		22 188 045,13
- Autres travaux, fournitures et services extérieurs	14 178 973,53	
- Autres charges générales d'exploitation	8 009 071,60	
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements :		21 913 390,49
- des frais d'émission d'obligations	20 040 270,02	
- des frais d'augmentation de capital	799 418,67	
- des primes de remboursement	510 779,26	
- des immobilisations	562 922,54	
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions d'exploitation :		2 832 205,08
- Provisions pour créances douteuses	1 351 204,86	
- Provisions pour dépréciation du portefeuille-titres	854 423,38	
- Autres provisions d'exploitation	626 576,84	
Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs		3 323 093,85
Moins-values :		5 156 167,02
- sur réalisations de titres de participation et de filiales	5 154 120,10	
- sur réalisations d'immobilisations	2 046,92	
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation :		18 960 051,00
- Provision pour investissement	2 728 051,00	
- Provision pour contribution nette au fonds de péréquation de la participation du Groupe (1979)	4 232 000,00	
- Provision pour éventualités diverses	12 000 000,00	
Contribution nette aux fonds de péréquation du Groupe :		7 266 449,50
- Participation (1978)	3 925 913,00	
- Intéressement	3 340 536,50	
Provisions pour impôt :		45 676 431,85
- Impôt sur les sociétés	42 423 183,00	
- Impôt sur les plus-values	3 253 248,85	

total du débit ..... (1) 2 436 048 683,61

Plus-values nettes ..... 51 219 974,26

Bénéfice net de l'exercice (hors plus-values) ..... 78 702 441,04

2 565 971 098,91

(1) dont dépenses de toute nature exclues des charges déductibles fiscalement : 890 720,25 F.

## Crédit

Produits d'exploitation bancaire :		2 254 159 836,64
- Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires :		
• Instituts d'émission, banques, organismes et établissements financiers	209 797 982,27	
• Prêts contre effets publics ou privés	2 044 361 854,37	
- Produits des opérations avec la clientèle :		91 150 018,39
• Crédits à la clientèle	73 300 041,88	
• Comptes débiteurs de la clientèle	17 849 976,51	
- Produits des opérations diverses		57 662 930,88
- Produits du portefeuille-titres :		78 039 412,78
• Dividendes bénéficiant du régime fiscal des sociétés-mères :		52 233 332,70
- Sociétés du Groupe	51 055 556,99	
- Autres sociétés	1 177 775,71	
• Dividendes de SICOMI :		19 926 658,02
- Sociétés du Groupe	19 721 658,02	
- Autres sociétés	205 000,00	
• Dividendes soumis au régime fiscal général :		5 196 004,88
- Sociétés du Groupe	4 791 811,28	
- Autres sociétés	404 193,60	
• Autres revenus		683 417,18
Produits accessoires		3 458 739,02
Reprises de provisions d'exploitation devenues disponibles :		13 795 332,50
- Provisions pour créances douteuses	11 670 292,98	
- Provisions pour dépréciation du portefeuille-titres	290 710,00	
- Autres provisions d'exploitation	1 834 329,52	
Produits exceptionnels et produits sur exercices antérieurs		1 815 650,47
Plus-values :		60 195 185,23
- sur réalisations de titres de participation et de filiales	60 190 932,76	
- sur réalisations d'immobilisations	4 252,47	
Reprises des provisions hors exploitation :		5 693 993,00
- sur contribution nette au fonds de péréquation de la participation du Groupe (1978)	3 805 200,00	
- pour investissement au titre de l'exercice 1973	1 888 793,00	

total du crédit ..... 2 565 971 098,91

Les données relatives à l'industrie de la construction sont présentées dans les tableaux suivants. Elles sont exprimées en millions de francs, sauf indication contraire.

Année	Produit brut	Produit net	Produit brut par habitant
1970	10000	8000	150
1971	11000	9000	160
1972	12000	10000	170
1973	13000	11000	180
1974	14000	12000	190

## Documents annexes

Les documents annexes sont présentés dans les pages suivantes. Ils sont destinés à fournir des informations complémentaires sur les données présentées dans les tableaux ci-dessus.

1. *Evolution de la production de l'industrie de la construction*

2. *Evolution de la production de l'industrie de la construction par secteur*

3. *Evolution de la production de l'industrie de la construction par région*

4. *Evolution de la production de l'industrie de la construction par type de produit*

5. *Evolution de la production de l'industrie de la construction par type de matériau*

6. *Evolution de la production de l'industrie de la construction par type de machine*

7. *Evolution de la production de l'industrie de la construction par type de main-d'œuvre*

8. *Evolution de la production de l'industrie de la construction par type de capital*

9. *Evolution de la production de l'industrie de la construction par type de technologie*

10. *Evolution de la production de l'industrie de la construction par type de structure*

Les données relatives à l'industrie de la construction sont présentées dans les tableaux suivants. Elles sont exprimées en millions de francs, sauf indication contraire.

Année	Produit brut	Produit net	Produit brut par habitant
1970	10000	8000	150
1971	11000	9000	160
1972	12000	10000	170
1973	13000	11000	180
1974	14000	12000	190

# Bilans résumés des cinq derniers exercices

(Normes du plan comptable 1978, avant répartition)

en millions de francs

Actif	31-12-75	31-12-76	31-12-77	31-12-78	31-12-79
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux	0,1	10,4	11,7	12,7	0,2
Banques, organismes et établissements financiers :					
- Comptes ordinaires	48,2	25,5	25,4	34,3	75,4
- Prêts et comptes à terme	1 424,4	1 464,3	1 919,1	2 446,9	2 117,8
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme	12 083,7	13 394,4	15 466,8	16 439,1	21 428,5
Crédits à la clientèle :					
- Créances commerciales	—	—	—	—	—
- Autres crédits à court terme	1 525,2	2 474,4	2 251,7	2 399,8	591,6
- Crédits à moyen terme	330,4	561,3	749,4	692,2	196,5
- Crédits à long terme	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Comptes ordinaires débiteurs de la clientèle	406,6	241,5	645,5	619,4	59,6
Chèques et effets à l'encaissement	—	—	0,3	0,5	0,2
Comptes de régularisation et divers	113,3	114,7	49,6	49,2	58,0
Opérations sur titres	397,8	—	0,1	3,8	2,8
Titres de placement	4,3	4,3	11,1	11,2	11,0
Titres de participation et de filiales	789,1	836,2	862,6	1 651,9	1 638,5
Immobilisations	94,0	118,0	124,0	133,6	138,3
	<b>17 223,1</b>	<b>19 251,0</b>	<b>22 123,3</b>	<b>24 500,6</b>	<b>26 324,4</b>

Hors bilan					
Cautions, avals, autres garanties en faveur des intermédiaires financiers					
Cautions, avals, autres garanties reçus des intermédiaires financiers					
Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle					
Cautions, avals et obligations cautionnées en faveur de la clientèle					
Autres engagements en faveur de la clientèle					

Opérations de réévaluation :					
Plus-values de réévaluation des titres de participation et de filiales					
Fraction du capital provenant de l'incorporation de la réserve réglementée					

# Bilans résumés des cinq derniers exercices

en millions de francs

Passif	31-12-75	31-12-76	31-12-77	31-12-78	31-12-79
Banques, organismes et établissements financiers :					
- Comptes ordinaires	85,9	83,9	453,6	395,6	189,6
- Emprunts et comptes à terme	1 282,3	1 006,7	910,0	1 045,2	1 747,1
Valeurs données en pension ou vendues ferme	12 610,6	14 373,2	16 071,4	16 986,1	17 437,5
Comptes créditeurs de la clientèle :					
- Sociétés, entrepreneurs individuels :					
Comptes ordinaires	71,0	98,8	63,2	110,0	124,3
Comptes à terme	67,2	41,0	38,5	41,7	64,1
- Particuliers :					
Comptes à terme	55,8	79,6	99,1	119,5	144,3
- Divers :					
Comptes ordinaires	72,8	14,6	68,9	44,4	87,3
Comptes à terme	56,3	111,2	296,2	234,2	244,4
Bons de caisse	—	10,0	57,0	75,0	102,0
Comptes exigibles après encaissement	—	—	0,3	0,5	0,2
Comptes de régularisation, provisions et divers	373,9	468,2	568,5	636,5	822,9
Opérations sur titres	8,3	1,4	20,6	2,9	1,0
Obligations	1 843,1	2 241,6	2 713,9	3 230,4	3 741,4
Écart de réévaluation :					
- Provision réglementée	—	—	—	—	—
- Réserve réglementée	—	—	—	747,6	570,2
Réserves	338,2	363,1	312,2	376,5	407,0
Capital	306,3	306,3	382,9	382,9	510,5
Report à nouveau	0,6	1,0	1,2	1,0	0,7
Plus ou moins-values nettes à long terme ou exonérées de l'exercice	17,0	3,8	0,7	4,6	51,2
Bénéfice net de l'exercice (hors plus ou moins-values)	33,8	46,6	65,1	66,0	78,7
	<b>17 223,1</b>	<b>19 251,0</b>	<b>22 123,3</b>	<b>24 500,6</b>	<b>26 324,4</b>

.....	—	280,0	270,0	330,0	430,0
.....	4,6	5,7	1,5	696,7	1,6
.....	38,3	49,7	78,8	34,0	66,9
.....	51,9	48,0	104,6	288,4	388,1
.....	—	—	16,0	15,7	14,8

.....	—	—	—	747,6	697,8
.....	—	—	—	—	127,6

# Comptes de résultats résumés des cinq derniers exercices

(Normes du plan comptable 1978)

en millions de francs

Débit	1975	1976	1977	1978	1979
Charges d'exploitation bancaire :					
- Charges sur opérations interbancaires et de trésorerie :					
• Instituts d'émission, banques, organismes et établissements financiers	143,1	104,2	112,4	129,8	<b>131,0</b>
• Emprunts contre effets publics ou privés	1 131,6	1 307,4	1 446,6	1 525,3	<b>1 661,4</b>
• Commissions	2,9	3,7	3,8	3,5	<b>4,1</b>
- Charges sur opérations avec la clientèle	14,1	24,4	45,1	66,4	<b>74,5</b>
- Intérêts sur emprunts obligataires	130,0	198,6	266,1	323,0	<b>374,7</b>
- Autres charges d'exploitation bancaire	2,5	15,6	17,2	19,5	<b>34,7</b>
Charges de personnel	11,5	13,1	14,2	16,7	<b>21,2</b>
Impôts et taxes	1,7	1,9	2,4	2,5	<b>7,1</b>
Charges générales d'exploitation :					
- Autres travaux, fournitures et services extérieurs	3,5	5,7	14,3	13,6	<b>14,2</b>
- Autres charges générales d'exploitation	11,6	13,1	5,9	6,3	<b>8,0</b>
Dotations de l'exercice aux amortissements	32,2	17,7	28,9	21,3	<b>21,9</b>
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	0,3	6,2	6,4	7,1	—
<i>Sous-total a)</i> .....	<u>1 485,0</u>	<u>1 711,6</u>	<u>1 963,3</u>	<u>2 135,0</u>	<u>2 352,8</u>
Charges exceptionnelles	18,0	3,9	2,5	1,9	<b>8,5</b>
Dotations de l'exercice aux provisions hors exploitation	12,0	13,9	17,7	19,2	<b>18,9</b>
Participation des salariés et intéressement	2,4	2,5	3,7	5,4	<b>7,3</b>
Impôt sur les sociétés	18,4	29,7	50,2	43,7	<b>45,7</b>
Contribution exceptionnelle	—	0,8	—	0,5	—
<i>total du débit</i> .....	<u>1 535,8</u>	<u>1 762,4</u>	<u>2 037,4</u>	<u>2 205,7</u>	<u>2 433,2</u>
Plus ou moins-values nettes à long terme ou exonérées	17,0	3,8	0,7	4,6	<b>51,2</b>
<b>Bénéfice net</b> (hors plus ou moins-values)	<b>33,8</b>	<b>46,6</b>	<b>65,1</b>	<b>66,0</b>	<b>78,7</b>
	<u>1 586,6</u>	<u>1 812,8</u>	<u>2 103,2</u>	<u>2 276,3</u>	<u>2 563,1</u>

en millions de francs

Crédit	1975	1976	1977	1978	1979
Produits d'exploitation bancaire :					
- Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires :					
• Instituts d'émission, banques, organismes et établissements financiers	125,6	161,8	169,9	197,8	<b>209,8</b>
• Prêts contre effets publics ou privés	1 169,7	1 304,4	1 505,1	1 580,6	<b>2 044,4</b>
- Produits des opérations avec la clientèle :					
• Crédits à la clientèle	163,5	212,7	293,9	339,4	<b>73,3</b>
• Comptes débiteurs de la clientèle	27,9	46,0	43,5	56,5	<b>17,8</b>
- Produits des opérations diverses	26,9	29,2	20,7	23,4	<b>57,7</b>
- Produits du portefeuille-titres	36,0	46,8	55,4	59,2	<b>78,0</b>
Produits accessoires	5,3	5,1	6,8	6,8	<b>3,5</b>
Excédent des provisions d'exploitation reprises sur les provisions constituées	—	—	—	—	<b>10,9</b>
<i>Sous-total b)</i> .....	<u>1 554,9</u>	<u>1 806,0</u>	<u>2 095,3</u>	<u>2 263,7</u>	<u>2 495,4</u>
Produits exceptionnels	28,2	3,9	3,4	7,0	<b>62,0</b>
Reprises des provisions hors exploitation	3,5	2,9	4,5	5,6	<b>5,7</b>
<i>total du crédit</i> .....	<u>1 586,6</u>	<u>1 812,8</u>	<u>2 103,2</u>	<u>2 276,3</u>	<u>2 563,1</u>
<i>Pour mémoire :</i>					
Résultat d'exploitation : sous-total b) - sous-total a) =	69,9	94,4	132,0	128,7	<b>142,6</b>

# Résultats financiers de la Compagnie Bancaire au cours des cinq derniers exercices

(Art. 133-135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

nature des indications	1975	1976	1977	1978	1979
<b>1. Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	306 299 000,00	306 299 000,00	382 873 700,00	382 873 700,00	<b>510 498 200,00</b>
b) Nombre d'actions émises	3 062 990	3 062 990	3 828 737	3 828 737	<b>5 104 982</b>
<b>2. Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors-taxes	1 554 578 369,71	1 805 426 819,28	2 094 239 789,44	2 263 630 953,23	<b>2 484 470 937,71</b>
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions (hors plus ou moins-values)	91 444 381,66	112 655 178,78	166 827 005,58	150 534 246,27	<b>162 704 434,78</b>
c) Impôt sur les bénéfices	18 419 409,00	30 523 719,00	50 193 425,79	43 313 034,00	<b>42 423 183,00</b>
d) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions (hors plus ou moins-values)	33 764 328,52	46 583 846,48	65 131 215,89	65 988 010,42	<b>78 702 441,04</b>
e) Plus ou moins-values nettes, à long terme ou exonérées	16 975 062,49	3 792 233,03	726 500,59	4 634 043,40	<b>51 219 974,26</b>
f) Montant des bénéfices distribués	24 503 920,00	24 503 920,00	30 629 896,00	38 287 370,00	<b>51 049 820,00</b>
g) Dividende versé à chaque action					
- Avoir fiscal non compris	8,00	8,00	8,00	10,00	<b>10,00</b>
- Avoir fiscal compris	12,00	12,00	12,00	15,00	<b>15,00</b>
<b>3. Résultat des opérations réduit à une seule action ajustée (1)</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	14,30	16,09	22,85	21,00	<b>23,56</b>
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	6,61	9,13	12,76	12,93	<b>15,42</b>
c) Dividende par action ajustée :					
- Avoir fiscal non compris	4,80	4,80	6,00	7,50	<b>10,00</b>
- Avoir fiscal compris	7,20	7,20	9,00	11,25	<b>15,00</b>
<b>4. Personnel</b>					
a) Nombre de salariés au 31 décembre (2)	39	39	39	38	<b>38</b>
b) Montant de la masse salariale	8 706 159,06	9 762 452,38	10 433 399,01	12 034 725,93	<b>15 536 178,88</b>
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 813 440,81	3 302 005,59	3 690 658,15	4 670 326,79	<b>5 667 712,52</b>

(1) Opérations financières réalisées par la Société et coefficients d'ajustement ayant permis de ramener les résultats à une action actuelle :

- en 1979 : augmentation du capital de 382 873 700 F à 510 498 200 F par incorporation de réserves et attribution gratuite d'une action nouvelle, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1979, pour trois actions détenues.

- en 1977 : augmentation du capital de 306 299 000 F à 382 873 700 F par incorporation de réserves et attribution gratuite d'une action nouvelle, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1977, pour quatre actions détenues.

coefficients d'ajustement :  
- pour 1979 ..... coefficient 1  
- pour 1978 et 1977 ..... coefficient 0,75  
- pour 1976 et 1975 ..... coefficient 0,60

(2) Nombre de salariés : à ces chiffres, qui ne représentent que le personnel propre de la Compagnie Bancaire, il y a lieu d'ajouter le personnel d'autres Sociétés du Groupe travaillant partiellement pour la Compagnie Bancaire et dont la rémunération est supportée au prorata par celle-ci.

# Titres de participation et de filiales au 31 décembre 1979

	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire
<b>I. - Sociétés du Groupe</b>			
UNION FRANÇAISE DE BANQUES "U.F.B."	1 775 872	69,95	431 762 536,70
CETEM	1 437 016	77,98	369 064 251,60
UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT "U.C.B."	1 687 526	32,19	446 543 571,52
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE "SINVIM"	297 586	23,81	66 211 056,11
LOCABAIL IMMOBILIER (SICOMI)	566 236	22,68	121 684 116,49
SOCIÉTÉ D'ÉTUDE ET DE GESTION DES CENTRES D'ÉQUIPEMENT "S.E.G.E.C.E."	18 542	74,17	3 027 908,60
SICAR (SICOMI)	394 402	56,34	95 090 322,20
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET D'INVESTISSEMENTS DE FRANCE "CARDIF"	77 497	62,00	14 259 310,00
COMPAGNIE FINANCIÈRE KLÉBER	299 819	99,94	37 897 121,60
KLÉBER-PORTEFEUILLE	42 674	10,00	4 580 348,80
SOLVEG ET CIE	49 975	24,99	1 249 375,00
SOCIÉTÉ D'INFORMATIQUE ET DE SYSTÈMES "SIS"	11 588	57,94	1 143 017,41
<b>2 - Autres valeurs françaises</b>			
COMPAGNIE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX "COGET"	135 136	9,24	15 000 060,00
INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL "I.D.I."	40 000	0,45	4 000 000,00
SOCIÉTÉ POUR LE FINANCEMENT D'IMMEUBLES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS "SOFICOMI"	10 000	0,53	1 050 000,00
GENERCO	1 248	3,61	112 320,00
S.A. D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉNOVATION D'ISSY-LES-MOULINEAUX "SEMARI"	1 285	22,94	128 500,00
AVENIR-PARTICIPATIONS	40 000	10,00	4 000 000,00
<b>3 - Valeurs étrangères</b>			
Diverses valeurs			5 297 451,48
<b>4 - Sociétés immobilières</b>			
DIVERSES S.C.I.			15 744 551,70
<b>5 - Divers</b>			
Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000 F par catégorie de titres ou de participations			656 713,68
<b>Valeur d'inventaire (1)</b>		(2) (3)	<b>1 638 502 532,89</b>

(1) non comprise la participation dans la "Foncière de la Compagnie Bancaire", société propriétaire des immeubles d'exploitation du Groupe; cette participation est incluse dans les immobilisations pour un montant de F 86 671 276,00, dont F 166 518,54 au titre de la réévaluation.

(2) après provisions pour dépréciation de F 8 763 898,73.

(3) dont F 3 024 892,80 restant à libérer.

## Renseignements concernant les filiales et les participations

(Articles 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales)

Renseignements à fournir lorsque la Société a annexé à son bilan un bilan et des comptes consolidés établis conformément à l'article 248 du décret sur les sociétés commerciales	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés (1)	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
<b>1. Filiales : 50 % au moins du capital détenus par la Compagnie Bancaire</b>				
a) Filiales françaises	966 369 520,81	8 206 699 693,31	17 446 880,90	46 612 103,52
b) Filiales étrangères	—	—	—	—
<b>2. Participations : 10 à 50 % du capital détenus par la Compagnie Bancaire</b>				
a) dans des sociétés françaises	642 465 681,66	11 172 191 569,32	81 447 319,00	28 956 911,65
b) dans des sociétés étrangères	5 290 394,73	1 565 368,92	—	432 316,46

(1) y compris les refinancements par pension ou escompte.

## Participations prises au cours de l'exercice

(Article 356 de la loi sur les sociétés commerciales)

Acquisitions ou souscriptions effectuées au cours de l'exercice ayant eu pour effet d'assurer une participation égale ou supérieure à 10 % du capital des sociétés concernées :	
15 977 actions de 1 000 Pesetas de la Société Uninter Leasing, soit 14,53 % du capital	1 289 369,28
70 parts de 100 F de la Société Civile Immobilière du nouveau port de Sainte-Maxime "SCI CO Sainte", soit 70 % du capital	7 000,00
40 000 actions de 100 F de la Société Avenir-Participations "Avepar", soit 10 % du capital (dont 2 992 500 F à libérer)	4 000 000,00
250 parts de 100 F du GIE Groupement d'Études et de Prestations du Groupe de la Compagnie Bancaire "GIE G.E.P. C.B." soit 12,50 % du capital	25 000,00
3 816 actions de la Société Kléber-Foncier (apportées ensuite avec d'autres valeurs à la société Kléber-Portefeuille, ce qui a porté la participation de la Compagnie Bancaire dans celle-ci à 42 674 actions, soit 10 % de son capital)	590 716,80
<b>Total</b>	<b>5 912 086,08</b>

Le développement et les résultats des principales sociétés du Groupe, qui sont résumés dans ce document annexé au rapport du Directoire, font également l'objet d'un annuaire statistique et financier détaillant leurs évolutions depuis 1970.

Cet annuaire sera adressé sans frais à toute personne qui en exprimera la demande (\*)

(\*) 5 avenue Kléber 75116 Paris (bureau 560), téléphone 525-25-25 (poste 35-52).

Participation financière au capital de l'entreprise

Le capital de l'entreprise est divisé en actions de 100 francs chacune.

Le montant des actions émises est de 100 000 francs.

Le montant des actions souscrites est de 100 000 francs.

Le montant des actions payées est de 100 000 francs.

Le montant des actions en cours est de 0 franc.

Le montant des actions non payées est de 0 franc.

Le montant des actions en réserve est de 0 franc.

Participation financière au capital de l'entreprise

Le capital de l'entreprise est divisé en actions de 100 francs chacune.

Le montant des actions émises est de 100 000 francs.

Le montant des actions souscrites est de 100 000 francs.

Le montant des actions payées est de 100 000 francs.

Le montant des actions en cours est de 0 franc.

Le montant des actions non payées est de 0 franc.

Le montant des actions en réserve est de 0 franc.

le groupe

3

Compagnie Bancaire  
1979

---

**Le Groupe  
de la  
Compagnie Bancaire**

# Le Groupe

(au 31 décembre 1979)

## compagnie bancaire

### Financement de l'équipement des entreprises

70,0% U.F.B. 98,8% LOCABAIL

### Financement de l'équipement des particuliers

78,0% CETELEM 99,7% COFICA

### Financements immobiliers

32,2% U.C.B. 99,9% C.F.E.C.

22,7% LOCABAIL  
IMMOBILIER

### Promotion et investissements immobiliers

23,8% SINVIM 27,2% SICAR

56,3% SEGECE  
74,2%

### Assurances

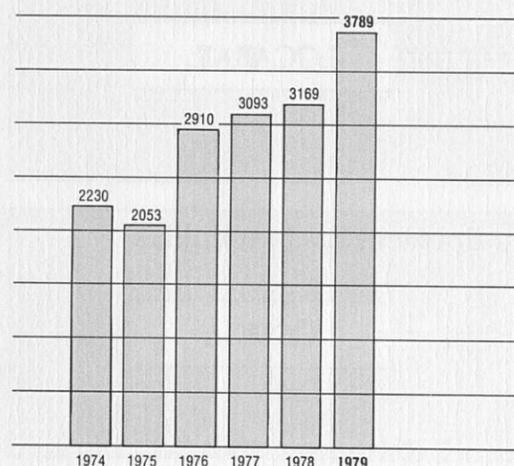
62,0% CARDIF

Le développement et les résultats des principales sociétés du Groupe, qui sont résumés dans ce document annexé au rapport du Directoire, font également l'objet d'un annuaire statistique et financier détaillant leurs évolutions depuis 1970.

Cet annuaire sera adressé sans frais à toute personne qui en exprimera la demande (\*)

(\*) 5 avenue Kléber 75116 Paris (bureau 560), téléphone 525-25-25 (poste 35-52).

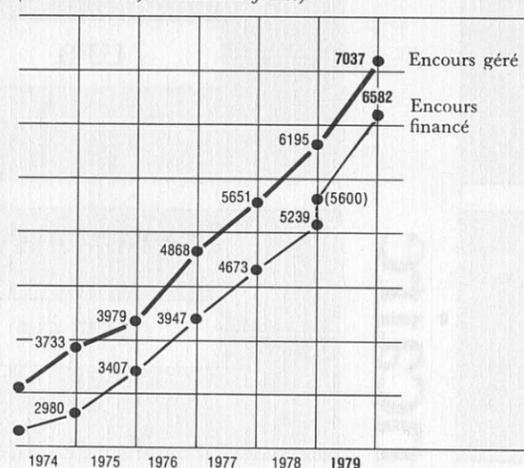
**Crédits distribués**  
(équipement professionnel, en millions de francs)



Les crédits nouveaux distribués par l'U.F.B. pour le financement d'équipements professionnels ont augmenté de 20 %. Ils ont atteint 3 789 millions de francs.

Leur montant moyen a été de 65 500 francs, leur durée moyenne de 47 mois.

**Encours des crédits à l'équipement professionnel**  
(au 31 décembre, en millions de francs)



Les procédures selon lesquelles certains crédits de l'U.F.B. étaient partagés avec d'autres établissements bancaires ont été modifiées au début de 1979. Leur aménagement a introduit une discontinuité dans l'évolution de l'encours "financé" par l'U.F.B. La progression de l'encours "géré", lequel correspond au montant total des opérations initiées par l'U.F.B., n'en a pas été affectée.

L'Union Française de Banques finance les investissements des entreprises de petite et moyenne importance.

**Résultats 1979**  
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes	87,4
Revenus du portefeuille-titres	0,7
— Impôt	— 43,8
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>44,3</b>
— Provisions à caractère de réserves	+ 3,4
<b>Bénéfice net</b>	<b>47,7</b>
<b>Plus-values à long terme</b>	<b>0,2</b>
Dotations aux réserves	22,5
Dividendes	25,4

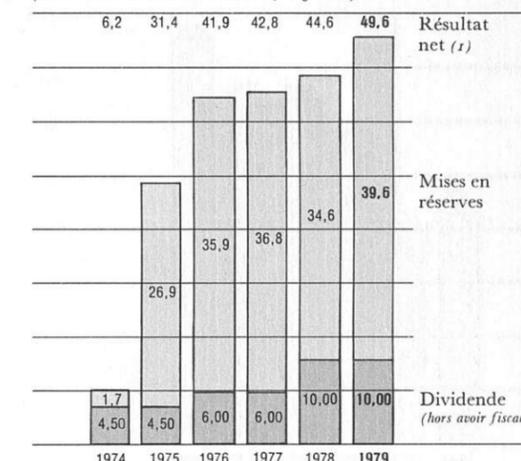
**Résultats consolidés 1979 de l'UFB**  
(en millions de francs)

Résultat brut UFB	88,1
Résultat brut LOCABAIL (1)	132,0
Résultat brut LOCABAIL-AUTO	4,6
— Dividendes internes	—
+ Ajustements de consolidation	+ 10,7
<b>Résultat brut consolidé</b>	<b>235,4</b>
— Impôts consolidés	— 108,4
— Part des tiers	— 1,0
<b>Résultat net consolidé de l'UFB</b>	<b>126,0</b>

(1) résultat financier.

En 1979, l'UFB a réalisé 57 800 opérations de crédit.  
Elle gère 143 000 dossiers en cours.

**Résultat net, consolidé à partir de 1978\***  
et dividende par action ajustée  
(sur la base d'une action actuelle, en francs)



\* résultat consolidé selon les principes exposés page 11 du fascicule 2.

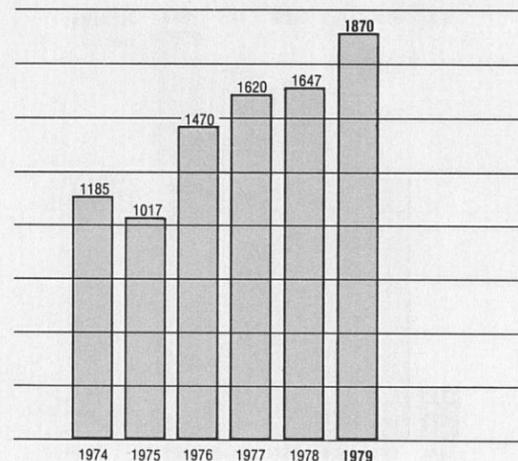
(1) hors plus ou moins-values à long terme ou exonérées

L'U.F.B. a obtenu en 1979 un résultat net consolidé supérieur de 11 % à celui de l'exercice précédent.

Le dividende a été maintenu au niveau où il avait été élevé l'an dernier : 10 francs nets par action, complétés d'un avoir fiscal de 5 francs.

Les fonds propres consolidés de l'U.F.B., après répartition du bénéfice 1979, sont de 862 millions de francs, soit 340 francs par action U.F.B.

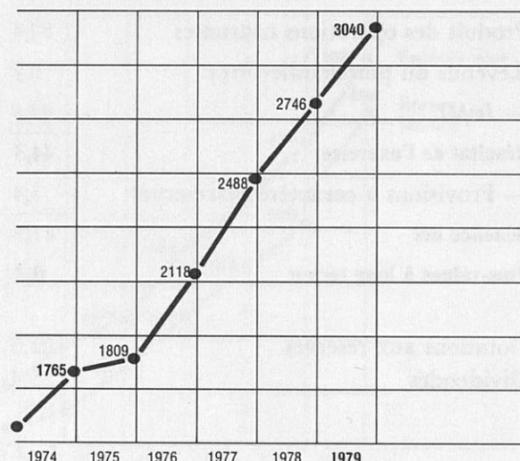
**Achats de matériels**  
(en millions de francs, taxes comprises)



Les achats de biens d'équipement ou les achats de véhicules, financés par les opérations de crédit-bail de LOCABAIL ou de LOCABAIL-AUTOMOBILE, sa filiale, ont augmenté de 15 % en 1979. Leur montant a atteint 1 870 millions de francs.

Les opérations de LOCABAIL ont eu en 1979 un montant moyen de 105 000 francs.

**Encours financier**  
(au 31 décembre, en millions de francs)



La valeur d'inventaire des matériels donnés en location par les deux sociétés était, fin 1979, de 3 040 millions de francs.

Cette valeur est nette d'amortissements "financiers". Ces amortissements correspondent pour chaque opération de crédit-bail à un rendement constant des capitaux engagés.

**LOCABAIL finance, par des opérations de crédit-bail, les biens d'équipement des entreprises.**

**Résultats 1979<sup>(1)</sup>**  
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes	132,0
Revenus du portefeuille-titres	—
<b>Bénéfice financier (avant impôt)</b>	<b>132,0</b>
— Provisions à caractère de réserves	+ 0,7
— Amortissements complémentaires	— 111,7
— Impôt	—
<b>Bénéfice net</b>	<b>21,0</b>
Dotations aux réserves	21,0
Dividendes	—

(1) Locabail seule

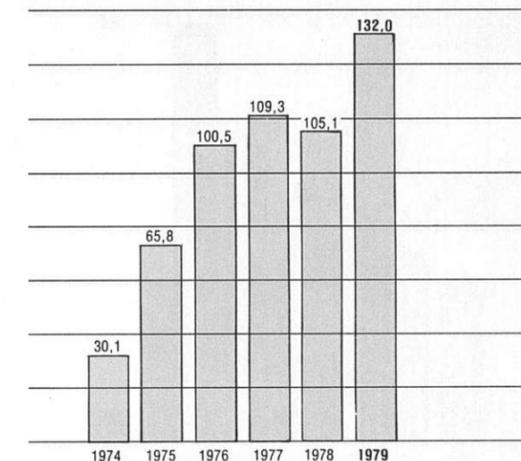
LOCABAIL a obtenu en 1979, après imputation des charges d'exploitation et des amortissements financiers, un résultat de 132,0 millions de francs, supérieur de 26 % à celui de l'exercice précédent.

Ce résultat a permis une dotation complémentaire de 111,7 millions de francs aux comptes d'amortissement, par usage de la faculté qu'ont les sociétés de crédit-bail d'appliquer des amortissements linéaires ou dégressifs aux biens d'équipement qu'elles donnent en location.

Le bénéfice de 21,0 millions de francs subsistant après cette dotation est exonéré d'impôt par l'effet de l'aide fiscale aux investissements. Il sera intégralement maintenu à la disposition de la société.

**En 1979, LOCABAIL a réalisé 18 000 opérations de crédit-bail. Elle gère 68 000 dossiers en cours.**

**Bénéfice financier (avant impôt)<sup>(1)</sup>**  
(en millions de francs)

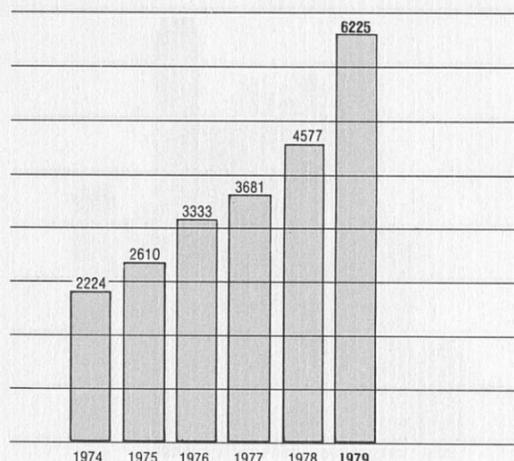


(1) Locabail seule

La réserve financière constituée en franchise d'impôt par les dotations complémentaires que LOCABAIL effectue chaque année aux comptes d'amortissement a été augmentée de 131,9 millions de francs par la dotation nouvelle de l'exercice et par la reprise de dotations antérieurement affectées à la couverture de risques. Cette réserve atteint maintenant 493,8 millions de francs.

Le montant des plus-values de cession à attendre de la vente des matériels en cours de location a progressé de 238,6 à 265,1 millions de francs.

**Prêts accordés**  
(en millions de francs)

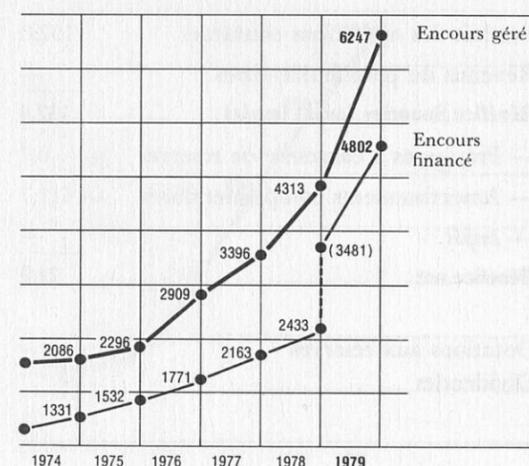


La réglementation particulière à laquelle les "ventes à tempérament" étaient jusqu'alors soumises a été abrogée en avril 1979. Il en est résulté une forte croissance de la demande et de la distribution des crédits à l'équipement des particuliers.

Le montant des prêts accordés par le CETELEM a augmenté de 36 %. Il a atteint 6 225 millions de francs.

Le montant moyen de ces crédits est de 6 100 francs, leur durée moyenne de 18 mois.

**Encours au 31 décembre**  
(en millions de francs)



Les crédits distribués par le CETELEM sont parfois financés par d'autres établissements, mais le CETELEM en assume toujours la gestion et le recouvrement.

La procédure des opérations conjointes a été modifiée au début de 1979. L'encours "financé" par le CETELEM en a été sensiblement majoré.

Le CETELEM, qui possède 99,7 % des actions de COFICA, a obtenu en 1979 un résultat net consolidé de 107,3 millions de francs. Ce résultat, en progression de 28 %, correspond à 58 francs par action CETELEM.

Le CETELEM finance les équipements domestiques et familiaux.

**Résultats 1979**  
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes	117,6
Revenus du portefeuille-titres	—
— Impôt	— 59,7
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>57,9</b>
— Provisions à caractère de réserves	— 22,2
<b>Bénéfice net</b>	<b>35,7</b>
<b>Moins-values à long terme</b>	<b>— 0,1</b>
Dotations aux réserves	17,2
Dividendes	18,4

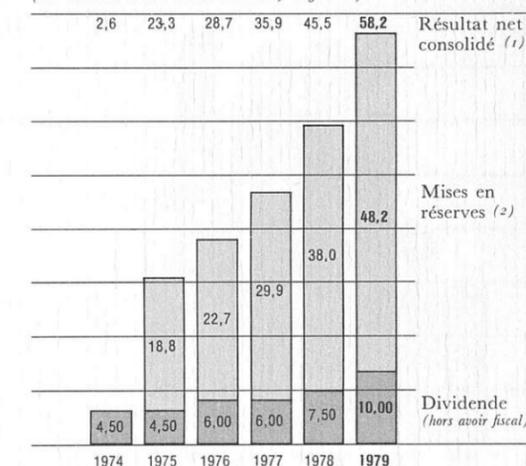
**Résultats consolidés 1979 du CETELEM**  
(en millions de francs)

Résultat brut CETELEM	117,6
Résultat brut COFICA	59,8
Résultat brut COFIBAIL-AUTO <sup>(1)</sup>	32,2
— Dividendes internes	—
+ Ajustements de consolidation	+ 0,7
<b>Résultat brut consolidé</b>	<b>210,3</b>
— Impôts	— 102,8
— Part des tiers	— 0,2
<b>Résultat net consolidé du CETELEM</b>	<b>107,3</b>

(1) résultat financier

**Résultat net consolidé et dividende par action ajustée**

(sur la base d'une action actuelle, en francs)



(1) hors plus ou moins-values à long terme ou exonérées

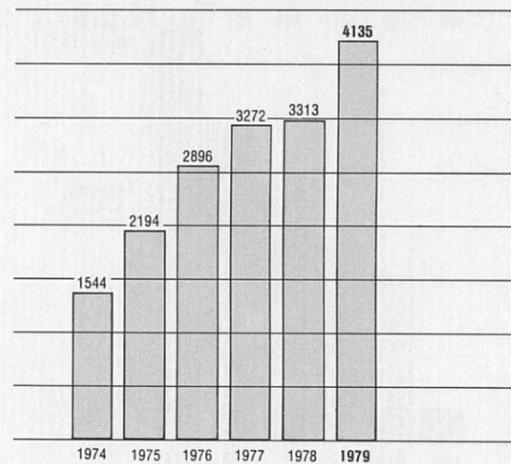
(2) dotations aux réserves et aux provisions à caractère de réserves au Cetelem, à Cofica et à Cofibail-Auto

Le CETELEM a maintenu son dividende à 10 francs par action, plus 5 francs d'avoir fiscal. Le revenu de ses actionnaires sera toutefois accru d'un tiers en 1980 par l'attribution gratuite d'actions nouvelles opérée en 1979 : le capital du CETELEM a été porté, par incorporation de réserves, de 138,2 à 184,3 millions de francs.

Les fonds propres consolidés du CETELEM s'élèvent, après répartition du bénéfice de l'exercice, à 575 millions de francs, soit 312 francs par action CETELEM.

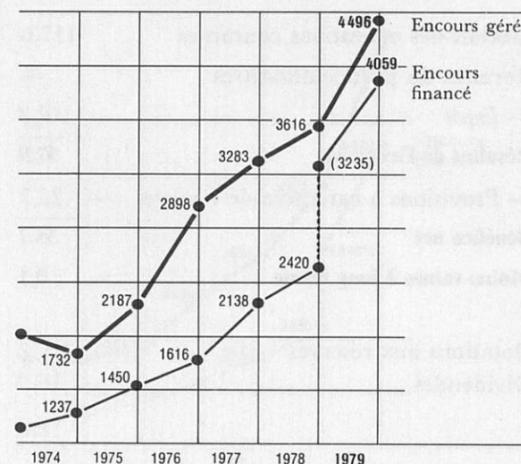
En 1979, le CETELEM et ses filiales COFICA et COFIBAIL-AUTO ont distribué 1 120 000 crédits. Ils gèrent ensemble 2 010 000 dossiers.

**Financements consentis**  
(en millions de francs)



COFICA, sous forme de crédits, et COFIBAIL-AUTO, sa filiale, sous forme de crédit-bail, ont consenti 268 000 financements nouveaux en 1979. Ces opérations se sont élevées à 4 135 millions de francs, montant supérieur de 25 % à celui atteint l'année précédente.

**Encours au 31 décembre**  
(en capital, en millions de francs)



Les crédits distribués et gérés par COFICA sont en partie financés par d'autres établissements. La procédure du partage de ces opérations a été amendée au début de 1979. L'encours "financé" par COFICA en a été subitement augmenté. L'évolution de l'encours "géré" n'en a pas été modifiée.

**COFICA et sa filiale COFIBAIL-AUTO sont spécialisées dans le financement des véhicules automobiles.**

**Résultats 1979 de COFICA**  
(en millions de francs)

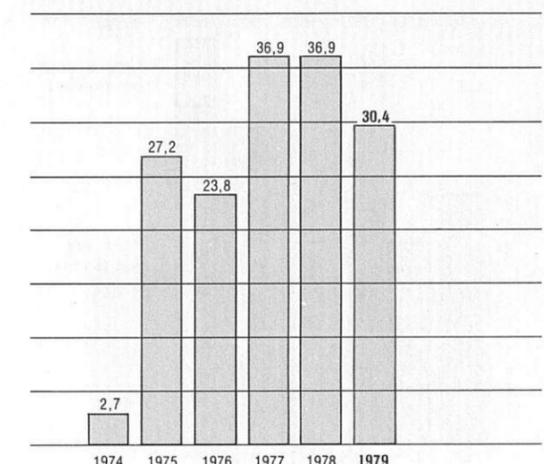
Produit des opérations courantes	59,8
Revenus du portefeuille-titres	—
— Impôt	— 29,4
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>30,4</b>
— Provisions à caractère de réserves	— 11,3
<b>Bénéfice net</b>	<b>19,1</b>
Moins-values à long terme	— 1,3
Dotations aux réserves	17,8
Dividendes	—

**Résultats 1979 de COFIBAIL-AUTO**  
(en millions de francs)

<b>Bénéfice financier (avant impôt)</b>	<b>32,2</b>
— Provisions à caractère de réserves	— 1,5
— Amortissements complémentaires	— 19,3
— Impôt	— 9,2
<b>Bénéfice net</b>	<b>2,2</b>
Report à nouveau	2,2
Dividendes	—

**En 1979, COFICA et COFIBAIL-AUTO ont consenti 268 000 financements nouveaux. Elles gèrent 444 000 dossiers en cours.**

**Résultat net (1) (2)**  
(en millions de francs)



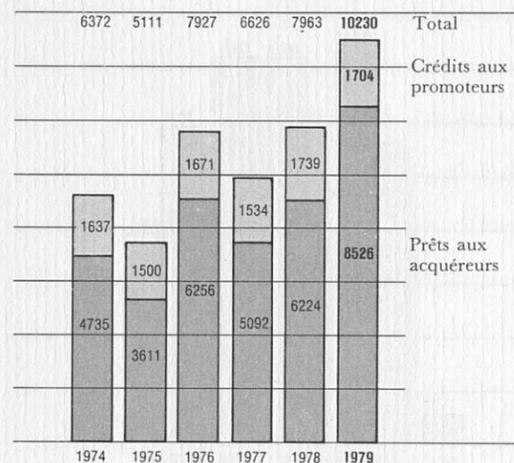
(1) Cofica seul  
(2) y compris dotations aux provisions à caractère de réserves

Le résultat net de 30,4 millions de francs obtenu par COFICA a été intégralement affecté aux réserves ou aux provisions à caractère de réserves.

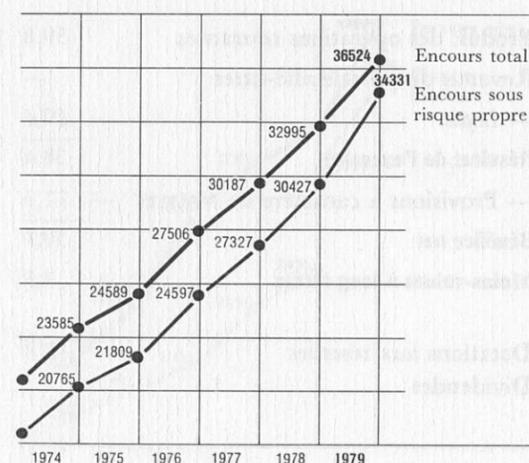
Le résultat de COFIBAIL-AUTO, soit 32,2 millions de francs après amortissements financiers mais avant impôt, a été employé à raison de 19,3 millions de francs à une dotation complémentaire aux comptes d'amortissement.

# Union de Crédit pour le Bâtiment

## Prêts accordés (en millions de francs)



## Encours au 31 décembre (en millions de francs)



L'U.C.B. a fortement développé ses opérations à moyen ou long terme. Le montant des prêts consentis aux particuliers pour l'achat, la construction ou la rénovation de leur logement a progressé de 36 %; celui des prêts finançant des investissements immobiliers professionnels a progressé de 50 %.

Les crédits à court terme consentis en 1979 ont été inférieurs de 2 % à ceux de l'année précédente. L'importance des ventes de logements et la faiblesse des mises en chantier ont en effet diminué les besoins de crédit des promoteurs-constructeurs.

Le montant des prêts gérés par l'U.C.B. s'élevait, à la fin de 1979, à 36 524 millions de francs, dont :

- 34 575 pour les prêts aux acquéreurs,
- 1 949 pour les crédits aux promoteurs.

Sur ce total, 2 238 étaient consentis aux risques d'établissements tiers en raison d'opérations partagées.

L'UCB et la CFEC financent principalement la construction, l'acquisition ou la rénovation de logements.

## Résultats 1979 (en millions de francs)

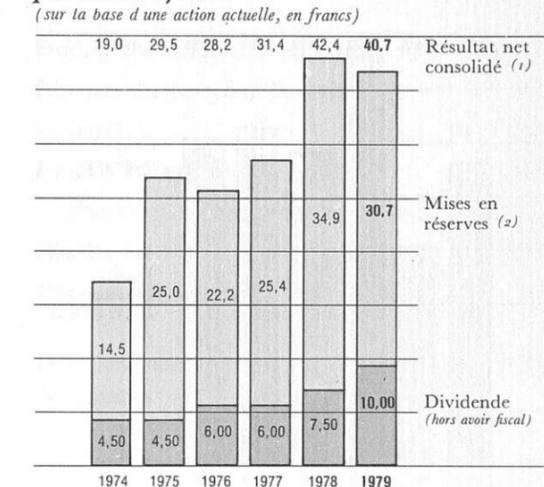
Produit des opérations courantes	271,0
Revenus du portefeuille-titres	3,3
— Impôt	— 131,9
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>142,4</b>
— Provisions à caractère de réserves	— 29,4
<b>Bénéfice net</b>	<b>113,0</b>
<b>Plus-values à long terme</b>	<b>2,0</b>
Dotations aux réserves	62,6
Dividendes	52,4

## Résultats consolidés 1979 de l'UCB (en millions de francs)

Résultat brut UCB	274,3
Résultat brut CFEC	145,6
— Dividendes internes	—
<b>Résultat brut consolidé</b>	<b>419,9</b>
— Impôts	— 206,6
— Part des tiers	mémoire
<b>Résultat net consolidé de l'UCB<sup>(1)</sup></b>	<b>213,3</b>

(1) auxquels s'ajoutent 3,4 de plus-values à long terme

## Résultat net consolidé et dividende par action ajustée (sur la base d'une action actuelle, en francs)



(1) hors plus ou moins-values à long terme ou exonérées

(2) dotations aux réserves et aux provisions à caractère de réserves, à l'UCB et à la CFEC

L'U.C.B., qui détient 99,9 % des actions de la C.F.E.C., a obtenu en 1979 un résultat net d'exploitation consolidé de 213,3 millions de francs, soit 41 francs par action.

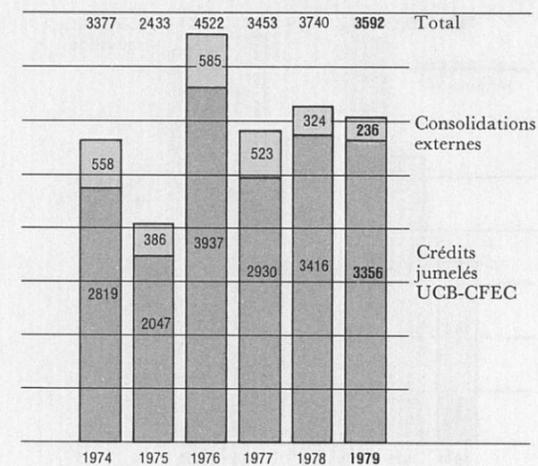
Le dividende de l'U.C.B. a été maintenu à 10 francs par action, plus 5 francs d'avoir fiscal, mais ce dividende s'appliquera à un nombre de titres accru de 33 % par l'attribution gratuite opérée en juillet 1979 lors de l'augmentation du capital social de 393,2 à 524,2 millions de francs.

Les fonds propres consolidés de l'U.C.B. s'élèvent à 1 576 millions de francs, soit 301 francs par action U.C.B.

En 1979, l'UCB a distribué 69 500 prêts immobiliers. L'UCB et la CFEC gèrent ensemble 780 000 dossiers.

# Compagnie Française d'Épargne et de Crédit

**Contrats souscrits**  
(en millions de francs)

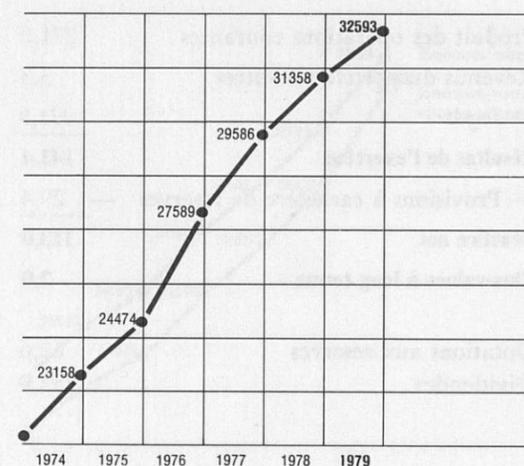


La C.F.E.C. offre des contrats de crédit différé qui permettent de consolider, à leur échéance, des prêts immobiliers dont la durée est inférieure à celle du concours souhaité par le souscripteur.

Les contrats souscrits en 1979 se sont élevés à 3 592 millions de francs. Ils se rapportent, à raison de 93 %, à des prêts consentis par l'U.C.B.

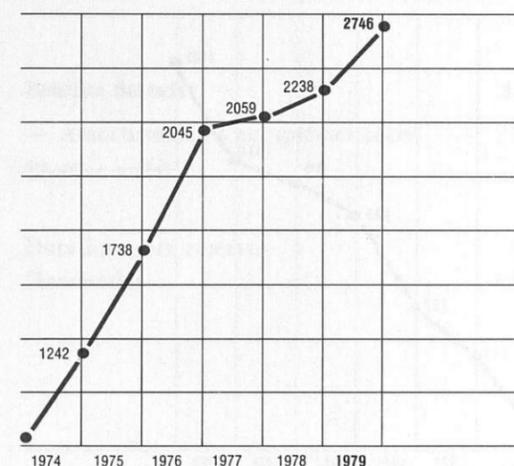
En 1979, 35 000 nouveaux contrats de crédit différé ont été souscrits auprès de la CFEC.

**Contrats en cours**  
(en millions de francs)



Le montant total des contrats en cours, avant ou après l'attribution du crédit de la C.F.E.C., a été porté en 1979 à 32 593 millions de francs.

**Encours des prêts attribués**  
(débiteurs par attribution, en millions de francs)



L'encours des prêts attribués après l'échéance du prêt consolidé par la C.F.E.C. a atteint 2 746 millions de francs.

La CFEC gère 517 000 contrats en cours.

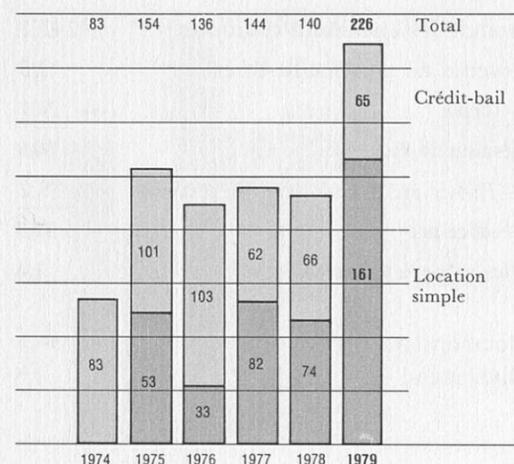
**Résultats 1979**  
(en millions de francs)

Produit des opérations courantes	143,1
Revenus du portefeuille-titres	2,5
— Impôt	— 74,7
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>70,9</b>
— Provisions à caractère de réserves	— 38,2
<b>Bénéfice net</b>	<b>32,7</b>
<b>Plus-values à long terme</b>	<b>1,4</b>
Dotations aux réserves	34,1
Dividendes	—

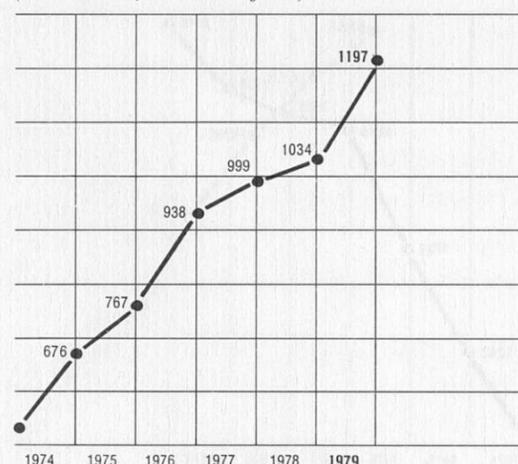
La C.F.E.C. a obtenu en 1979 un résultat net de 70,9 millions de francs qui a été intégralement affecté aux réserves ou aux provisions à caractère de réserves.

# LOCABAIL IMMOBILIER

**Production**  
(engagements nets, en millions de francs)



**Immobilisations nettes d'amortissements financiers**  
(au 31 décembre, en millions de francs)



LOCABAIL-IMMOBILIER, qui est dotée du statut de Sicomi, a pour activité la location d'immeubles à usage industriel ou commercial, soit en crédit-bail, soit en location simple.

LOCABAIL-IMMOBILIER a fortement développé en 1979 les investissements destinés à la location simple. Le montant total des investissements de la société a été porté à 1 197 millions de francs, dont 797 pour les immeubles en crédit-bail et 400 pour ceux en location simple. Ces montants sont nets d'amortissements, financiers dans le premier cas, linéaires dans le second.

Le patrimoine de LOCABAIL-IMMOBILIER se répartit ainsi, selon la valeur des immeubles :

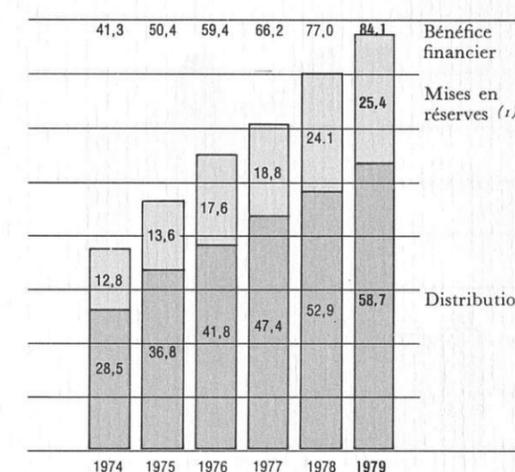
par catégorie	crédit-bail	location
• surfaces commerciales	43 %	15 %
• usines, ateliers, entrepôts	32 %	32 %
• bureaux	9 %	52 %
• divers (cliniques, cinémas, hôtels)	16 %	1 %
par région		
• région parisienne	40 %	80 %
• province	60 %	20 %

**Locabail Immobilier loue, en crédit-bail ou en location simple, des immeubles industriels ou commerciaux.**

**Résultats 1979**  
(en millions de francs)

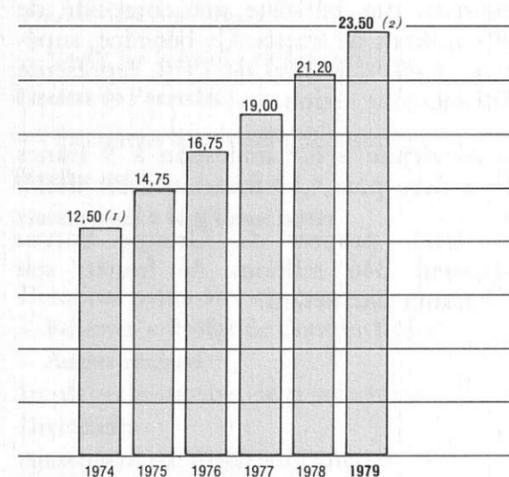
<b>Bénéfice financier</b>	<b>84,1</b>
— Amortissements complémentaires	— 21,5
<b>Bénéfice social</b>	<b>62,6</b>
Dotations aux réserves	3,9
Dividendes	58,7

**Bénéfice financier et fraction distribuée**  
(en millions de francs)



(1) y compris dotation à la réserve financière (amortissements complémentaires).

**Dividende par action**  
(en francs)



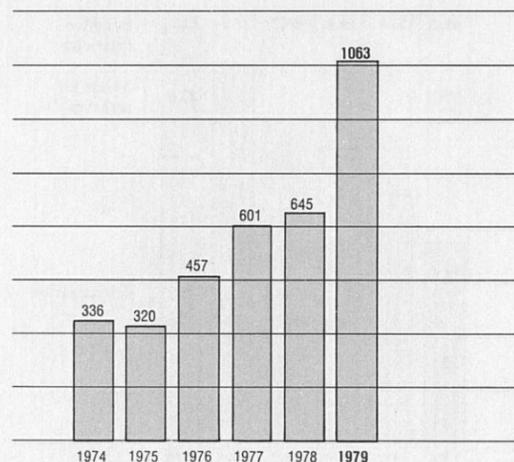
(1) actions de plein exercice.  
(2) assortis d'un avoir fiscal de 0,10 F.

Les comptes de 1979 aboutissent à un résultat financier de 84,1 millions de francs, supérieur de 9,3 % à celui de l'année précédente. Sur ce résultat, établi après amortissements financiers des opérations de crédit-bail, a été prélevée une dotation complémentaire aux amortissements de 21,5 millions de francs. La réserve financière correspondant au cumul de ces dotations complémentaires atteint à présent 117,4 millions de francs.

Le dividende a été fixé à 23,50 francs par action. Il lui sera joint un avoir fiscal de 0,10 franc. La progression du revenu des actionnaires sera ainsi de 11,3 %.

**Son patrimoine est constitué de 313 immeubles**

**Ventes**  
(quote-part Sinvim, en millions de francs)



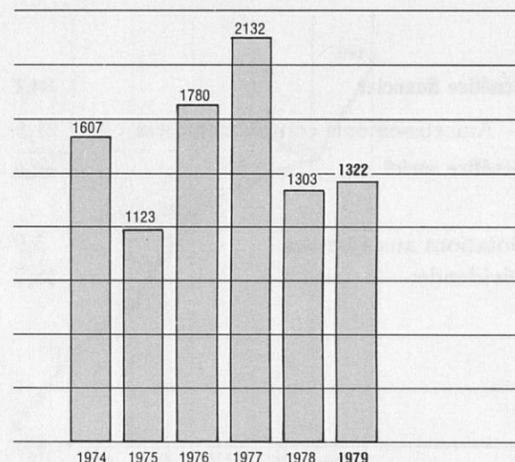
Les ventes réalisées en 1979 dans l'ensemble des programmes immobiliers du Groupe SINVIM ont porté sur 3 176 logements et 6 320 mètres carrés de bureaux et de commerces. Leur montant a été de 1 422 millions de francs.

La quote-part de la SINVIM dans ces ventes est de 2 412 logements et 1 375 mètres carrés d'autres locaux, d'une valeur globale de 1 063 millions de francs. Ce montant est supérieur de 65 % à celui de 1978.

Les mises en chantier opérées en 1979 concernent 1 674 logements, dont 1 322 pour la seule quote-part de la SINVIM.

Les prises d'affaires nouvelles sont restées limitées par la faiblesse persistante de l'offre de terrains constructibles.

**Logements mis en chantier**  
(quote-part Sinvim, en nombre)



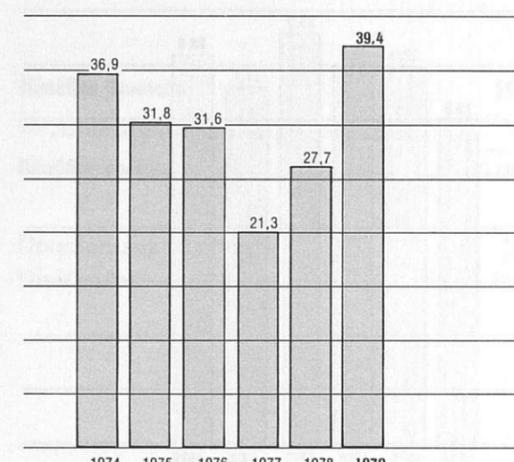
La SINVIM a obtenu en 1979, après provision de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice, un bénéfice net consolidé de 39,0 millions de francs. Ce bénéfice, supérieur de 49 % à celui de 1978, représente 31 francs par action.

Le dividende a été maintenu à 9 francs par action, plus 4,50 francs d'avoir fiscal.

Les fonds propres du Groupe SINVIM dépassent 346 millions de francs, soit 277 francs par action.

**En 1979, la SINVIM a vendu dans l'ensemble de ses programmes 3 176 logements et 6 320 m<sup>2</sup> de bureaux et de commerces**

**Résultat net consolidé(\*)**  
(en millions de francs)

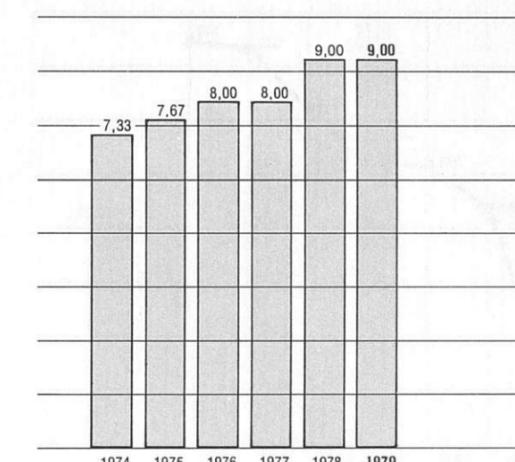


(\*) y compris dotations aux provisions à caractère de réserves, mais hors plus ou moins-values à long terme ou exonérées.

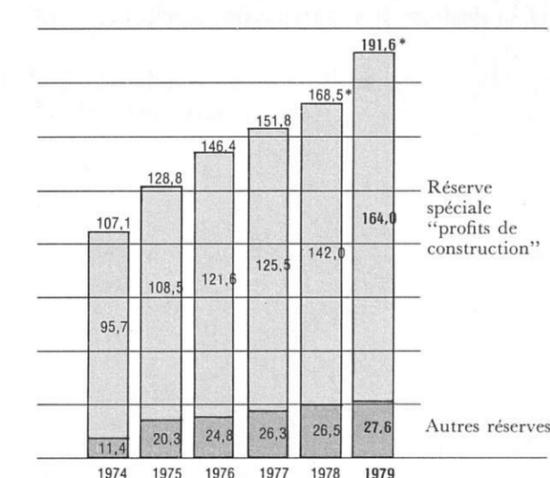
**Résultats 1979 du groupe SINVIM**  
(en millions de francs)

Produit des opérations	48,9
— Impôt sur le bénéfice de l'exercice	— 9,5
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>39,4</b>
— Provisions à caractère de réserves	— 0,1
<b>Bénéfice net</b>	<b>39,3</b>
<b>Moins-values à long terme nettes</b>	<b>— 0,3</b>
Dotations nettes aux réserves :	
• Réserves « Profits de Construction »	22,0
• Autres réserves	1,1
Impôt sur la distribution et précompte	3,2
Dividendes	11,3
Ajustement sur dividendes internes	1,4

**Dividende par action**  
(hors avoir fiscal, en francs)



**Evolution des réserves**  
(après répartition, en millions de francs)

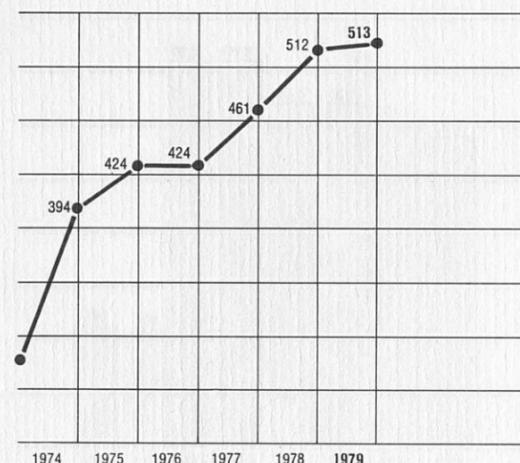


(\*) compte non tenu de la réserve de réévaluation :  
1978 : 23,5  
1979 : 23,3

**La SINVIM a réalisé en 18 ans dans l'ensemble de ses opérations de promotion 60 800 logements et 750 000 m<sup>2</sup> d'autres locaux.**

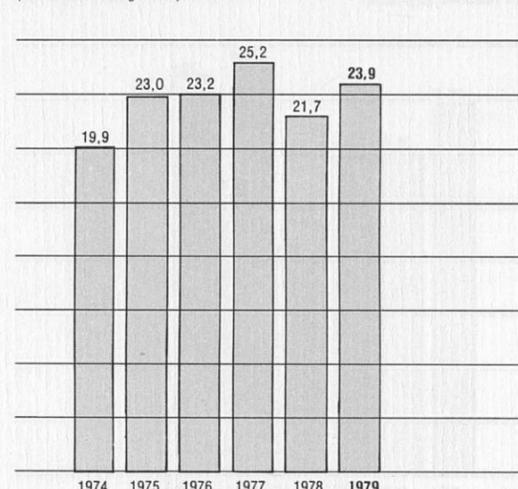
# SEGECE

**Surfaces commerciales réalisées depuis l'origine**  
(en milliers de m<sup>2</sup>)



La SEGECE est une société de services dont les activités principales sont la promotion et la gestion de centres commerciaux.

**Honoraires perçus**  
(en millions de francs)



Les honoraires perçus par la SEGECE en 1979 au titre de ses études, de ses opérations de promotion ou de ses activités de gestion ont été au total de 23,9 millions de francs.

La SEGECE a réalisé depuis sa création 513 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales

# SICAR

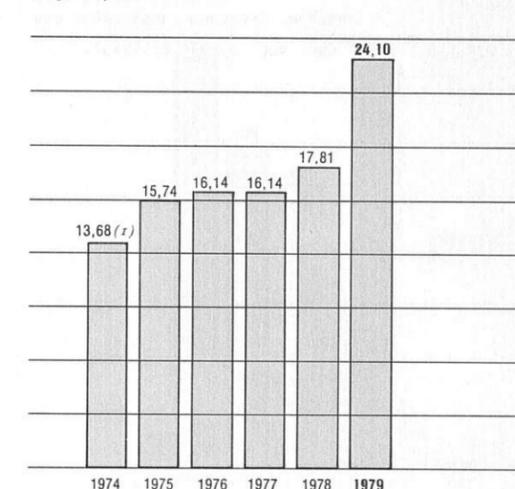
**Résultats 1979**  
(en millions de francs)

Bénéfice financier	19,8
— Amortissements complémentaires	—
<b>Bénéfice social</b>	<b>19,8</b>
Dotations aux réserves	2,9
Dividendes	16,9

La SICAR, société d'investissements immobiliers bénéficiant du statut de Sicomi, possède un patrimoine constitué principalement d'immeubles loués en location simple et situés dans les centres commerciaux de Rungis-Belle Épine, de Créteil-Soleil et de Nantes-Beaulieu.

La SICAR possède 87 500 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux.

**Dividende par action**  
(en francs)

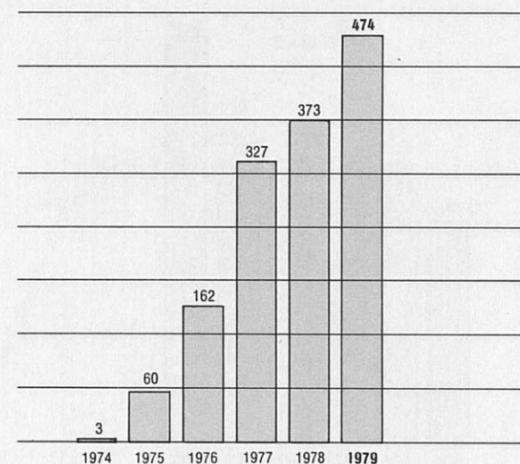


(r) actions de plein exercice.

La SICAR a réalisé en 1979 un bénéfice de 19,8 millions de francs, en progression de 35 %.

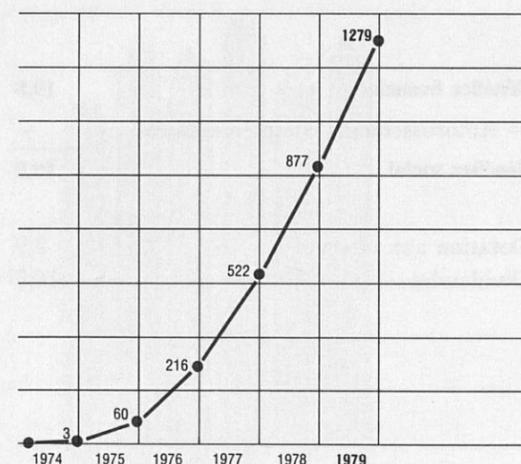
Son dividende a été élevé de 17,81 à 24,10 francs par action.

**Primes émises**  
(en millions de francs)



Les primes émises par CARDIF et ses filiales correspondent aux sommes versées par les souscripteurs des contrats d'assurance. Leur montant a crû de 27 % en 1979 et il a atteint 474 millions de francs.

**Provisions techniques**  
(au 31 décembre, en millions de francs)



Les provisions techniques sont constituées des capitaux gérés par CARDIF et ses filiales pour le compte des souscripteurs.

Le montant de ces provisions, en augmentation de 46 %, atteignait en fin d'année 1 279 millions de francs. Le nombre des contrats en cours, auquel ces provisions se rapportent, était alors de 120 000.

CARDIF est une compagnie d'assurances et de capitalisation créée en juillet 1973 par le Groupe de la Compagnie Bancaire

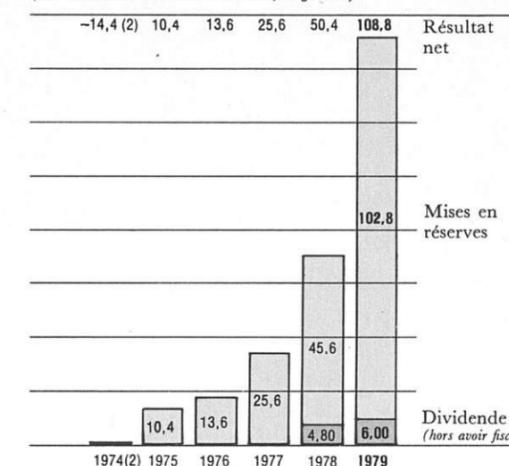
**Résultats 1979 (1)**  
(en millions de francs)

Produit des opérations	18,4
— Impôt	— 4,8
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>13,6</b>
— Réserves réglementées	— 2,6
— Provision pour investissement	—
<b>Bénéfice net</b>	<b>11,0</b>
Dotation aux réserves	10,3
Dividendes	0,7

(1) Cardif seule

CARDIF a obtenu en 1979, après dotation des réserves réglementées, un bénéfice net de 11,0 millions de francs.

**Résultat net et dividende par action ajustée (1)**  
(sur la base d'une action actuelle, en francs)



(1) Cardif seule  
(2) premier exercice 1973-74 d'un an et demi

Les fonds propres de CARDIF avaient été constitués en 1973 à hauteur de 12 millions de francs. Fin 1979, ils avaient été portés par autofinancement à 35,8 millions de francs.

CARDIF a émis 47 000 contrats en 1979.  
Elle en gère 120 000.

1970

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.